



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Première Commission

6^e séance plénière

Vendredi 6 octobre 2017, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prix Nobel de la paix vient d'être décerné à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires. Je lui adresse mes chaleureuses félicitations.

Je tiens également à saisir l'occasion qui m'est offerte pour souligner la contribution de la Première Commission, qui a rendu possible la Conférence pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète.

Points 52 b) et 90 à 106 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que la liste des orateurs pour le débat thématique qui débutera la semaine prochaine, mercredi 11 octobre, sera ouverte jusqu'au lundi 16 octobre, à 18 heures.

En ce qui concerne la liste des orateurs pour aujourd'hui, je prie les délégations qui prendront la parole de bien vouloir respecter le temps de parole qui leur est imparti.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Étant donné que je prends la parole pour la première fois, de façon officielle, devant la Première Commission, à la présente session, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à vos fonctions et de vous assurer du plein appui de ma délégation.

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom de la France, des États-Unis et de mon pays, le Royaume-Uni.

Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni condamnent les actes répétés, irresponsables et illégaux du régime nord-coréen, qui a procédé à des essais nucléaires et de missiles balistiques, au mépris de la volonté du Conseil de sécurité et de l'ensemble de la communauté internationale. Nous sommes unis dans notre détermination à répondre à la menace à la paix et à la sécurité internationales que fait peser la Corée du Nord.

Depuis la dernière session de la Commission, la Corée du Nord a procédé à de nouveaux essais de missiles balistiques, en violation manifeste des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Ses missiles ont parcouru une plus grande distance, menaçant ainsi davantage de pays. Elle a tiré un missile au-dessus du Japon, témoignant une fois encore de son

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



mépris à l'égard de ses voisins. Elle a effectué six essais nucléaires, encore plus puissants.

Le comportement irresponsable, incendiaire de la Corée du Nord, en violation des exigences et des résolutions du Conseil de sécurité, marque une escalade et fait peser une menace réelle sur la paix et la sécurité internationales. Ce comportement représente une menace non seulement pour la région ou les États-Unis, mais aussi pour la communauté internationale. Le comportement de la Corée du Nord doit être une source de vive inquiétude pour la Première Commission. La Corée du Nord non seulement déstabilise la situation stratégique en Asie du Sud-Est, mais elle représente aussi un défi pour la norme de non-prolifération établie par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, sur lequel repose la sécurité mondiale. Cela ne peut que saper les efforts que nous déployons pour créer la confiance et la sécurité et progresser sur la voie du désarmement.

Le Conseil de sécurité a réagi en adoptant trois nouvelles résolutions cette année. Elles ont considérablement freiné les exportations sur lesquelles la Corée du Nord s'appuie pour financer ses programmes illégaux. Elles ont stoppé ou limité ses importations de pétrole et de produits pétroliers, dont dépendent les forces militaires nord coréennes pour leurs programmes. En resserrant les sanctions imposées à la Corée du Nord, par le biais des mesures prises par les Nations Unies et de celles adoptées au niveau national, notre objectif est d'accroître sensiblement le coût des programmes d'armement de la Corée du Nord, réduire les ressources nécessaires pour appuyer les activités de destruction de ses armes de destruction massive et l'empêcher de se doter de technologies essentielles. Cette pression vise à convaincre le Gouvernement nord-coréen d'abandonner ses programmes et activités prohibés, et non pas à punir le peuple nord-coréen ou son économie, ni d'autres pays.

Avec la communauté internationale, nous avons multiplié les initiatives diplomatiques et économiques pour montrer à la Corée du Nord que la seule voie menant à un avenir sûre et économiquement prospère passe par l'abandon de ses programmes nucléaires et de missiles balistiques, mais nos initiatives n'aboutiront que si elles bénéficient de la pleine coopération de la communauté internationale et des nations prêtes à utiliser les moyens nécessaires pour répondre aux actes de plus en plus dangereux et déstabilisateurs de la Corée du Nord.

Nous rejetons catégoriquement toute fausse équivalence entre les programmes d'armes de

destruction massive illégaux de la Corée du Nord, aux conséquences particulièrement déstabilisatrices et qui ont été maintes fois condamnés par le Conseil de sécurité, et les activités conjointes de longue date avec des alliés, qui sont transparentes et à caractère défensif. Nous sommes unis dans notre détermination à indiquer clairement au régime nord-coréen qu'il doit changer de cap. La campagne en cours de pression pacifique vise la dénucléarisation de la péninsule coréenne, et non un changement de régime ou une réunification accélérée de la Corée. Les sanctions ont pour objet de modifier la politique nord-coréenne, et non pas à infliger des souffrances au peuple nord-coréen déjà durement éprouvé, victime du régime hostile de Pyongyang.

En changeant de cap, la Corée du Nord permettrait la reprise d'un dialogue et un règlement pacifique. Mais la Corée du Nord s'y refusant, nous devons mettre pleinement en œuvre les mesures adoptées par le Conseil de sécurité. Nous demandons instamment à tous les États de réduire davantage les financements dont le régime dépend pour ses programmes d'armements. Nous appelons à nouveau tous les pays à utiliser tous les moyens dont ils disposent pour contraindre le régime nord-coréen à renoncer à ses visées destructrices. La Corée du Nord ne peut maintenir des relations politiques et économiques normales avec la communauté internationale alors qu'elle défie le droit international et mène des actes de déstabilisation.

Tous les États Membres de l'ONU ont la responsabilité de mettre en œuvre les obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité afin d'exercer une pression diplomatique et économique sur la Corée du Nord. Ces obligations représentent le minimum et non le maximum de ce que doivent faire les nations, et nous continuerons à exhorter tous ceux qui ont une influence directe sur la Corée du Nord à utiliser d'urgence et dans toute la mesure possible tous leurs moyens pour freiner la Corée du Nord et mener son dirigeant à un règlement pacifique. De manière délibérée, la Corée du Nord a choisi à plusieurs reprises de défier le dispositif de sécurité collective au mépris des règles acceptées au niveau multilatéral pour lutter contre la prolifération des missile balistiques. La crédibilité et la pérennité du dispositif de sécurité mondial, en particulier du régime de non-prolifération, seraient en jeu si nous ne prenions pas en compte l'ampleur de la menace que représente aujourd'hui la Corée du Nord.

M. Cho Tae-yul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux orateurs

précédents afin de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Je vous assure de l'appui sans réserve de ma délégation aux travaux de la Commission, et je ne doute pas que, sous votre direction avisée, la présente session sera couronnée de succès.

Le 24 janvier 1946, la toute première résolution des Nations Unies, la résolution 1 (I), intitulée « Création d'une commission chargée d'étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique », a été adoptée à Londres. Soixante-douze ans se sont écoulés, mais une partie importante des travaux de la Commission porte encore sur les questions figurant dans cette résolution, à savoir le désarmement et la non-prolifération. Et la Corée du Nord, seul pays à mener des essais nucléaires au XXI^e siècle, vient compliquer un peu plus notre tâche.

Suite à deux essais nucléaires et à de nombreux tirs de missiles balistiques de tout type, l'année dernière, au mépris des avertissements sérieux de la communauté internationale, la Corée du Nord a procédé à son sixième essai nucléaire le mois dernier. Les provocations irresponsables de la Corée du Nord posent en effet la menace la plus grave à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'au régime mondial de non-prolifération. Nous devons arrêter la Corée du Nord avant qu'elle ne franchisse le point de non-retour. Pour ce faire, la communauté internationale devrait faire preuve d'unité, parler d'une seule voix et agir de manière solidaire en appliquant pleinement et intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Corée du Nord, pour sa part, doit prendre, sans plus tarder, la décision stratégique de renoncer à ses programmes nucléaires et de missiles balistiques, pour son propre avenir. La Corée du Nord a tout à fait le choix entre suivre fidèlement la voie de l'autodestruction ou reprendre le chemin de la prospérité. La République de Corée reste attachée à un règlement pacifique de la question et se tient prête à aider la Corée du Nord à construire un avenir meilleur si elle change de cap.

Le monde d'aujourd'hui est loin d'être exempt d'armes nucléaires. Plus que jamais, nous avons besoin de mesures concrètes pour progresser vers le désarmement nucléaire. Cependant, pour être viable, toute démarche en faveur du désarmement nucléaire doit tenir dûment compte des préoccupations de sécurité sous-jacentes de chaque pays ou région. En tant que pays vivant sous la menace nucléaire permanente de la Corée du Nord, il

est logique que la République de Corée préfère et appuie une approche progressive du désarmement nucléaire.

Nous sommes intimement convaincus que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doit être le socle des efforts que nous devons sans cesse déployer pour parvenir à un monde sans armes nucléaires. Nous sommes également d'avis que l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais (TICE) et la tenue rapide à Genève de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles doivent être notre priorité afin de promouvoir la non-prolifération menant au désarmement, et vice versa. En tant que membre du Groupe préparatoire d'experts de haut niveau sur le traité, la République de Corée multipliera ses efforts pour faire en sorte que les recommandations formulées par le Groupe soient pertinentes quant au fond et complètes, afin de permettre la mise en place de véritables négociations sur cette question essentielle.

Les discussions sur des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques revêtent également une importance vitale, car le commerce illicite des armes légères et de petit calibre continue de prolonger les conflits et d'alimenter le terrorisme et d'autres activités illicites dans le monde. En avril dernier, les Nations Unies ont assisté à l'adoption par consensus de recommandations sur cette question, les premières formulées par la Commission du désarmement de l'ONU depuis 17 ans. Nous espérons que des discussions tout aussi inclusives et fructueuses se tiendront lors de la tenue, en juin prochain, de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

L'évolution rapide des sciences et de la technologie ne nous permettront pas d'améliorer les conditions de vie si nous ne tenons pas compte du fait qu'elles sont à double tranchant. Les défis posés par la prolifération d'acteurs non étatiques, d'extrémistes violents et de groupes terroristes mondiaux, férus de technologie et transnationaux, nécessitent une vigilance accrue et une coordination renforcée entre les différentes autorités nationales. À cet égard, la République de Corée réaffirme son ferme appui aux travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), et continuera de participer à ses activités de sensibilisation et de renforcement des capacités.

La sécurité de l'espace et la cybersécurité sont des domaines où la communauté internationale

peut encore prendre des initiatives. À cet égard, la République de Corée est d'avis que les mesures de transparence et de confiance visant à éviter une éventuelle course aux armements dans l'espace sont un élément essentiel de nos délibérations. En ce qui concerne la cybersécurité, la République de Corée salue le travail et les progrès réalisés jusqu'à présent par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

Malheureusement, pour la période 2016-2017, le Groupe n'a pas été en mesure d'adopter un rapport de consensus, mais ses quatre séries de réunions approfondies nous ont éclairés sur la situation actuelle en ce qui concerne les initiatives collectives à entreprendre pour garantir un cyberspace ouvert et sécurisé et promouvoir un cadre de coopération mondial pour traiter des menaces cybernétiques. Sous votre direction, Monsieur le Président, nous sommes confiants que les États Membres s'attaqueront ensemble à ces problèmes urgents. La République de Corée reste déterminée à contribuer activement aux travaux de la Commission au cours de sa présente session.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette importante commission et vous adresser tous mes vœux de succès dans l'accomplissement de votre tâche.

Je souhaite m'associer aux déclarations prononcées par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

Comme les membres s'en souviendront, en 1961, l'Assemblée générale a adopté la résolution 1652 (XVI), qui demandait aux États Membres de considérer le continent africain comme une zone dénucléarisée et de le respecter en tant que tel. En 1964, l'Organisation de l'unité africaine a publié une déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, qui a ensuite été approuvée par l'Assemblée générale. À cette fin, le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, connu sous le nom de Traité de Pelindaba, a été signé au Caire, le 11 avril 1996, par 47 des 53 États d'Afrique. La République d'Angola a signé le Traité le même jour et l'a ratifié le 20 juin 2014.

D'autres régions ont aussi des zones exemptes d'armes nucléaires. Aussi appelons-nous le Moyen-Orient, en tant que région, à s'engager rapidement sur cette même voie, en tenant compte de la résolution 3263 (XXIX), du 9 décembre 1974, et de la résolution 67/28, du 3 décembre 2012, entre autres résolutions sur le même sujet.

En ce qui concerne les armes classiques, la République d'Angola se félicite de la tenue de la troisième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, à Genève, du 11 au 15 septembre. Grâce à cette conférence, les États parties et les signataires ont pu mettre pleinement en œuvre le Traité et promouvoir son universalisation, par le biais des procédures et activités internes. À cet égard, les autorités angolaises se sont pleinement engagées à ratifier le Traité l'année prochaine.

Comme la Commission le sait, après 30 ans de guerre fratricide, notre pays a été touché à grande échelle par différents types de mines. Grâce à l'engagement du Gouvernement et de partenaires, tels que les organisations non gouvernementales, la communauté internationale et la Croix-Rouge, il a été possible de déminer une partie importante de notre pays. Des dispositifs explosifs ont été également neutralisés, ce qui a permis de faciliter la libre circulation des personnes et des biens, de remettre en état les voies ferrées et les réseaux routiers et de relancer l'agriculture et l'élevage.

Les thèmes du désarmement nucléaire et de la non-prolifération sont davantage présents dans l'ordre du jour international, avec un accent plus marqué sur le désarmement nucléaire, ce qui s'est traduit par la conclusion en 2010 du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, en vue de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). À cet égard, nous demandons instamment à tous les États visés à l'annexe 2 de le ratifier pour permettre son entrée en vigueur. L'Angola est d'avis que tous les essais nucléaires doivent être interdits et les auteurs de ces essais poursuivis, car ils menacent la paix mondiale.

L'issue positive de la huitième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui a eu lieu en mai 2010, a permis d'approuver un Plan d'action comportant des mesures concrètes devant être prises par les États parties dans les trois principaux piliers thématiques du Traité :

désarmement, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Malgré des signes d'un engagement renouvelé en faveur du désarmement nucléaire, il reste encore beaucoup à faire. Plus de 40 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération, l'existence de nombreux stocks d'armes nucléaires et le risque de prolifération nucléaire rendent possible le recours à de telles armes, que cela soit intentionnel, accidentel ou par erreur, avec des conséquences catastrophiques pour l'humanité tout entière. Cette possibilité ne fait que croître avec l'émergence de nouveaux pays dotés d'armes nucléaires et l'accès à des dispositifs explosifs nucléaires par des acteurs non étatiques, tels que des groupes terroristes.

À la sixième Conférence d'examen du TNP tenue en 2000, les cinq puissances nucléaires reconnues par le Traité se sont clairement engagées à éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires. Elles ont également accepté un programme comportant 13 étapes concrètes pour atteindre cet objectif. Nous regrettons qu'une infime partie de ce programme ait été mise en œuvre. Dans certains cas, les installations nécessaires à la reprise éventuelle des essais nucléaires ont été maintenues, tandis que de nombreuses armes sont toujours en alerte maximale. Dans d'autres cas, des investissements importants continuent d'être consacrés à la modernisation des armes nucléaires et de leurs vecteurs. Nous gardons l'espoir que cette tendance pourra être inversée au plus vite, compte tenu des engagements pris ou réitérés lors de la Conférence d'examen de 2010, afin de garantir la crédibilité et la viabilité future du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

La cérémonie d'ouverture à la signature du Traité d'interdiction de armes nucléaires, le 20 septembre, a été l'illustration parfaite de la volonté d'un certain nombre d'États dotés d'armes nucléaires et d'autres pays de contribuer grandement à l'élimination totale des armes nucléaires et à la paix et à la sécurité internationales. La République d'Angola signera le Traité lors de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. L'Angola est convaincu que le désarmement et la non-prolifération sont des processus interdépendants et qui se renforcent mutuellement. L'Angola estime que la communauté internationale doit accorder la priorité au processus de désarmement nucléaire, car il est urgent de prendre des mesures concrètes pour traduire clairement l'engagement que nous avons pris

d'éliminer complètement ces armes, conformément aux obligations assumées par les puissances nucléaires au titre du TNP. Les efforts déployés dans ce domaine au niveau international doivent aboutir à une interdiction complète, non discriminatoire, multilatérale et vérifiable des armes nucléaires, analogue à la Convention sur les armes chimiques de 1993.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : J'aimerais à mon tour me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la tête de la Première Commission, et vous assurer de la pleine coopération de ma délégation.

La Géorgie souscrit à la déclaration prononcée par l'Union européenne, le 2 octobre, (voir A/C.1/72/PV.2). J'aimerais ajouter les remarques suivantes à titre national.

Nous vivons dans un monde marqué par des menaces et des défis de sécurité complexes, évolutifs, asymétriques et à caractère transnational, allant des armes nucléaires aux armes légères, ce qui rend notre travail à la Première Commission toujours plus pertinent. La prolifération nucléaire n'est plus une menace théorique, mais une réalité qui pèse sur notre sécurité et notre paix communes. Le renforcement de l'arsenal nucléaire et la détérioration de la sécurité dans la péninsule coréenne sont extrêmement inquiétants. Nous appelons à une solution diplomatique de cette crise, dans le respect total et inconditionnel des régimes internationaux de non-prolifération existants et des récentes résolutions du Conseil de sécurité.

Le terrorisme nucléaire et la prolifération des armes de destruction massive et des matières et technologies connexes représentent un autre défi majeur pour notre sécurité collective. Des groupes terroristes, comme Daech, constituent une menace non seulement pour les pays du Moyen-Orient, mais également pour l'Europe, l'Amérique du Nord et d'autres régions du monde. Le risque que de telles armes tombent entre les mains de terroristes est préoccupant. Les progrès rapides de la science et de la technologie rendent hautement probable l'exploitation des vulnérabilités en matière de sécurité à des fins criminelles. Nous sommes extrêmement préoccupés par les actes de violence et la détérioration de la situation au Moyen-Orient, et nous condamnons avec la plus grande fermeté tous les actes odieux tels que l'utilisation d'armes chimiques et l'usage de la violence contre la population civile.

Étant donné la gravité des menaces que posent les armes et matériels chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), et compte tenu du fait que les autorités policières géorgiennes, en coopération avec leurs partenaires, ont déjoué plusieurs tentatives de contrebande de matières nucléaires et radioactives dans les régions de Géorgie actuellement sous occupation militaire étrangère illégale, la Géorgie coopère activement avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, dans le cadre des Centres d'excellence CBRN, afin de promouvoir une démarche CBRN intégrée sur tout le territoire de l'Europe du Sud-Est, du Caucase, de Moldova et de l'Ukraine. Nous avons également évoqué de possibles menaces découlant de l'utilisation des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle du point de vue des CBRN et de la sécurité cybernétique au sein du Groupe des Amis des Nations Unies pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et la gouvernance en matière de sécurité.

J'aimerais saisir cette occasion pour informer la Commission qu'une réunion de coordination des donateurs sur la sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire se tiendra à Tbilissi le 3 novembre. Cette réunion, qui se tiendra sous les auspices du Conseil du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, bénéficie du soutien actif du Ministère des affaires étrangères de la Géorgie et de la Commission européenne.

Outre les craintes légitimes suscitées par les armes de destruction massive, il ne faut pas oublier que les conflits militaires classiques n'ont pas disparu au XXI^e siècle. Au contraire, nous sommes témoins de conflits militaires classiques dans de nombreuses parties du monde. Ceci est particulièrement vrai lorsque nous évoquons la perception de menaces du point de vue de mon pays, par exemple, lorsque, malgré l'appel direct, lancé le 12 août 2008, à un accord de cessez-le-feu pour le retrait des formations militaires russes, la présence militaire dans les territoires occupés de Géorgie se renforce.

À l'heure actuelle, des bases militaires russes pleinement opérationnelles, stationnées illégalement dans les régions d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud/Tskhinvali, hébergent 4 500 militaires et 1 300 membres du personnel du Service fédéral de sécurité. Ces bases sont équipées d'un armement

offensif perfectionné, tel que des chars de combat et divers véhicules d'assaut blindés, des systèmes de lance-roquettes multiples, ainsi que des systèmes de missiles sol-air et sol-sol, tels que le SA-10 Grumble et le SS-21 Scarab.

La structure et le positionnement de ces déploiements, y compris le type et la quantité de leur matériel militaire, vont au-delà des objectifs défensifs et ne sont rien d'autre que des capacités de projection de forces sur l'ensemble de la région de la mer Noire et la Méditerranée. Cela constitue par conséquent une menace pour la sécurité. Un nombre sans précédent d'exercices militaires ont lieu régulièrement dans le district militaire du sud de la Russie, en Abkhazie occupée et dans les régions d'Ossétie du Sud/Tskhinvali, environ 60 en Abkhazie et 20 dans la région de Tskhinvali, pour cette seule année. Ces actes vont à l'encontre des efforts visant un règlement pacifique du conflit et sont une source de déstabilisation pour la région.

La dissémination incontrôlée et l'accumulation excessive d'armes classiques et de munitions représentent une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales. En tant qu'un des Vice-Présidents de la quatrième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, la Géorgie estime qu'en plus de réglementer le commerce, le Traité a un réel potentiel d'élimination du commerce illicite des armes et contribue ainsi concrètement aux objectifs humanitaires et au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales. Par conséquent, la transmission rapide et transparente des rapports nationaux est au cœur du Traité. La Géorgie a déjà présenté son premier rapport national sur la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes pour l'année dernière et l'a rendu public. Nous engageons tous les États parties à respecter les délais et à faire preuve de transparence lorsqu'ils soumettent leurs rapports annuels.

J'aimerais, pour terminer, souligner à nouveau que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, les résolutions 1540 (2004), 2325 (2016) du Conseil de sécurité, ainsi que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, demeurent les instruments les plus importants dont dispose la communauté internationale. Il nous faut veiller à ce qu'ils soient renforcés et pleinement mis en œuvre.

M. Morales López (Colombie) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la

Première Commission à sa soixante-douzième session, et de vous exprimer l'appui de ma délégation dans l'accomplissement des tâches qui vous ont été confiées.

Comme il a été maintes fois souligné dans différentes enceintes, toutes les initiatives visant à mettre en œuvre les instruments juridiques internationaux sur le désarmement, la non-prolifération et la sécurité internationale sont cruciales, mais pour que de telles initiatives se concrétisent sur le terrain, elles doivent s'accompagner d'une volonté politique et d'une intention de changement et de transformation.

La maîtrise des armes classiques est indispensable pour empêcher leur trafic illicite. Il convient de rappeler que bien plus que les armes de destruction massive, ce sont les armes classiques qui font le plus grand nombre de victimes dans nos pays. Pour notre pays, les avancées obtenues grâce à l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable ont débouché sur des résultats tangibles en faveur de notre engagement à l'égard du désarmement et de la maîtrise des armements. Le dépôt des armes par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), grâce à l'appui des Nations Unies, signifie que les milliers d'armes et de munitions qui ont été collectées puis détruites, ne seront plus jamais une menace pour quiconque dans mon pays et dans le reste du monde.

Enfin, en ce qui concerne les armes classiques, année après année, de concert avec l'Afrique du Sud et le Japon, nous déposons un projet de résolution, intitulé « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Je saisis cette occasion pour remercier tous les États présents pour l'appui qu'ils ont apporté les années précédentes à ce projet de résolution afin qu'il soit adopté par consensus. Nous espérons qu'il en sera de même à la présente session.

En ce qui concerne les mines antipersonnel en Colombie, je souligne à nouveau qu'en plus des engagements que nous avons pris à l'égard des instruments juridiques internationaux après un affrontement armé de plus de 50 ans dans mon pays, la lutte globale contre les mines est devenue un instrument éprouvé, qui pourrait être utilisé avec succès par d'autres pays dans le domaine de la consolidation et du maintien de la paix. Parmi les progrès réalisés par la Colombie dans ce domaine, il convient de noter l'achèvement de deux projets pilotes de déminage humanitaire, convenu entre le Gouvernement et les guérillas FARC.

En ce qui concerne les dispositifs explosifs improvisés, nous avons lancé plusieurs initiatives pour contrer les effets indiscriminés générés par ces dispositifs. Deux démarches spécifiques ont été adoptées pour mettre en œuvre les différentes initiatives. La première vise une meilleure prise de conscience des engins explosifs improvisés, notamment des types d'engins mis au point par des groupes armés illégaux et la seconde porte sur la mise au point de dispositifs analogues aux mines antipersonnel et utilisés également et uniquement par des groupes illégaux. Cette question nous paraît devoir être abordée dans le cadre d'une stratégie d'ensemble englobant l'aide aux victimes, l'élaboration et la mise en place de modèles d'éducation aux risques et le recours à différentes approches multidimensionnelles et inclusives.

Nous condamnons fermement les nombreux essais nucléaires et lancements de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée. Nous rappelons que ces actes de déstabilisation représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales et constituent une violation flagrante du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires et des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires constitue un jalon dans l'histoire du désarmement nucléaire. Sa mise en œuvre contribuera grandement à la paix et à la sécurité internationales.

La Colombie insiste sur la nécessité urgente de parvenir à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaire, et lance à nouveau un appel aux États qui ne l'ont pas encore fait afin qu'ils signent le Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

En ce qui concerne les armes biologiques, nous appuyons l'universalisation de la Convention sur les armes biologiques et appelons les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à la signer. Il nous paraît sage de reprendre les négociations et le dialogue afin de renforcer la Convention sur les armes biologiques au sein des instances multilatérales. Nous reconnaissons la validité du mandat confié à la conférence spéciale créée par la Convention en vue de l'élaboration d'un protocole de vérification.

En ce qui concerne les armes chimiques, nous rejetons l'emploi de telles armes en toutes circonstances par un État ou des acteurs non étatiques. Nous appelons de nos vœux l'universalisation de la Convention sur les

armes chimiques. De même, nous nous félicitons des progrès réalisés dans la destruction des armes chimiques par les États détenteurs de ces armes. Nous espérons que ce type d'armes de destruction massive sera éliminé dans les plus brefs délais.

En ce qui concerne la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, j'aimerais souligner l'examen par les pairs à Paris, au cours duquel le Chili et la Colombie ont, à titre volontaire, décidé de procéder à un échange d'informations et d'expériences concernant la mise en œuvre de la résolution. J'ai l'honneur d'informer les membres qu'en ce moment même, une première visite sur place a lieu à Bogota, qui sera suivie d'une seconde, à la fin du mois, à Santiago. Je tiens à mentionner l'appui apporté par le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et l'Organisation du Comité interaméricain des États américains contre le terrorisme pour mener à bien cet exercice.

Enfin, je voudrais faire quelques observations concernant le mécanisme de désarmement en tant que moyen le plus approprié pour réaliser le désarmement nucléaire. Nous regrettons l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. C'est la raison pour laquelle nous estimons que les obstacles doivent être surmontés afin de dynamiser le travail de la Conférence et empêcher que des États ne portent atteinte à la volonté des États de préserver la paix et la sécurité internationales. Nous savons que les questions de procédure constituent l'obstacle principal auquel se heurte la Conférence. Ces questions freinent la capacité de la Conférence à parvenir à un consensus. Les questions de procédure, telles que l'approbation d'un programme de travail, devraient être examinées par les membres comme une cause éventuelle de cette impasse, et doivent donc être sujettes à discussion, afin de dégager des solutions à long terme.

M. Wang Qun (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session.

Le monde actuel connaît une évolution majeure, une transformation et un changement profonds. Il est notamment confronté à de nouveaux défis en matière de sécurité internationale dans les quatre domaines suivants.

Premièrement, la stabilité stratégique mondiale est menacée. À la recherche d'une sécurité absolue,

certaines grandes puissances continuent d'augmenter leurs dépenses militaires et de prendre des mesures négatives qui mettent à mal la stabilité stratégique mondiale.

Deuxièmement, le régime international de non-prolifération est confronté à de graves difficultés. Certains pays poursuivent leurs essais nucléaires, au mépris de la position commune de la communauté internationale sur le sujet. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a fait l'objet d'un vote, en dehors du cadre de la Conférence du désarmement. Le régime international actuel de non-prolifération, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue la clef de voûte, subit de nouveaux revers, alors qu'il a déjà subi les effets négatifs de l'unilatéralisme et du recours aux deux poids, deux mesures.

Troisièmement, la géopolitique revient brusquement sur le devant de la scène, venant empiéter sur les problèmes de sécurité non traditionnels, tels que le terrorisme et la crise des réfugiés. Des idéologies extrémistes et la prolifération des armes de destruction massive ont accru l'intensité des conflits.

Quatrièmement, la révolution technologique apportée par Internet, l'intelligence artificielle et la technologie hypersonique ont eu de nouvelles incidences sur la sécurité internationale.

Les nouveaux défis sécuritaires exigent une nouvelle approche de la gouvernance en matière de sécurité. Nous devons étudier une approche viable pour renforcer la gouvernance mondiale en matière de sécurité et sauvegarder la paix et la sécurité mondiales. Le Président chinois Xi Jinping a proposé que tous les pays favorisent l'émergence d'une sécurité commune, globale, coopérative et durable et se fixent pour objectif l'édification d'une communauté liée par un destin commun. Ensemble, ils doivent créer un nouveau type de relations internationales, étayées par une coopération fructueuse. Cet important projet ouvre la voie au renforcement d'une gouvernance mondiale en matière de sécurité et offre une démarche réaliste et concrète à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il fournit une solution pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et une stratégie internationale en matière de sécurité qui peut être reproduite et transposée à grande échelle. À cet égard, j'aimerais détailler les propositions de la Chine dans quatre domaines – objectif, projet, principes et mécanismes.

Premièrement, en ce qui concerne l'objectif, nous devons créer un comité pour un destin commun de l'humanité et bâtir un monde caractérisé par une paix durable, une sécurité universelle et une prospérité partagée. Nous devons créer un dispositif de sécurité juste auquel nous contribuerons tous et dont nous partagerons tous les avantages. Nous devons défendre le multilatéralisme, plutôt que l'unilatéralisme, appliquer le nouveau concept d'une réflexion et d'un progrès pour tous et abandonner les vieilles notions de jeu à somme nulle où le gagnant remporte le tout. Nous devons nous efforcer de surmonter nos divergences et régler nos différends par la voie du dialogue.

Deuxièmement, en ce qui concerne le projet, nous devons défendre la notion de sécurité commune, globale, coopérative et durable. Une sécurité partagée exige l'adhésion au principe fondamental de sécurité non diminuée, de respect et de prise en compte des préoccupations de sécurité légitimes de toutes les nations. Une sécurité globale exige une approche globale pour traiter du lien existant entre les questions traditionnelles et les questions émergentes et coordonner la promotion du processus de sécurité internationale, de désarmement et de non-prolifération. Une sécurité coopérative suppose d'aplanir les divergences de vues par le renforcement de la coopération internationale. La confiance mutuelle entre pays pâtrait inévitablement de pratiques telles qu'une juridiction à bras long, de sanctions inconsidérées et de la menace de leur emploi. Une sécurité durable exige que l'on parvienne à un consensus le plus large possible, que l'on promeuve la maîtrise des armements et le désarmement au niveau international, et ce de manière dynamique, régionale, concrète et progressive. C'est seulement ainsi que nous garantirons la stabilité et la pérennité du processus de maîtrise des armements au niveau international.

Troisièmement, en ce qui concerne les principes, nous devons nous conformer aux règles et aux normes. Nous devons faire preuve d'efficacité dans l'application du droit international, notamment du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques, en particulier du TNP, en tant que droit international coutumier en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous devons préserver l'autorité et l'efficacité du régime international actuel de désarmement et de non-prolifération, fondé sur le TNP.

Alors que les facteurs déstabilisants et les incertitudes en matière de sécurité internationale ne cessent de croître, il importe tout particulièrement d'avoir présent à l'esprit le principe selon lequel tous les pays sont égaux devant les règles. On ne peut pas se permettre de respecter les règles qui sont à notre avantage et négliger celles qui ne le sont pas. Afin de faire face avec efficacité aux nouvelles tendances et exigences découlant de frontières émergentes, telles que le cyberspace, l'espace extra-atmosphérique et l'intelligence artificielle, et de répondre efficacement aux nouveaux défis, nous devons élaborer de nouvelles règles et normes pour nous adapter aux besoins de l'époque actuelle.

Quatrièmement, en ce qui concerne les mécanismes, nous devons adhérer au multilatéralisme et améliorer le mécanisme de gouvernance mondiale en matière de sécurité à tous les niveaux. Nous devons maintenir le cadre de la coopération entre les grandes puissances à un niveau stable le cadre.

Premièrement, un nouveau type de relations entre grandes puissances doit être créé, à l'abri de tout conflit ou affrontement et fondé sur le respect mutuel et une coopération mutuellement fructueuse. Les grandes puissances doivent renforcer la communication et la coordination, surmonter de manière active leurs divergences et parvenir à une sécurité commune.

Deuxièmement, nous devons permettre aux Nations Unies de jouer un rôle central au sein du dispositif de désarmement multilatéral international. Nous devons améliorer la coopération régionale et ses mécanismes. Le multilatéralisme est aussi indispensable que le mécanisme multilatéral de désarmement.

La Chine s'est engagée à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales en encourageant avec vigueur la maîtrise des armements et la non-prolifération au niveau international. Nous avons apporté des contributions importantes au renforcement de la gouvernance mondiale en matière de sécurité.

La Chine a notamment contribué à l'établissement de règles pour la gouvernance mondiale en matière de sécurité. Au Sommet sur la sécurité nucléaire, le Président Xi Jinping a, pour la première fois, avancé le concept de sécurité nucléaire de la Chine, qui constitue une étape importante dans l'élaboration d'initiatives mondiales et nucléaires. La Chine prône la création d'une communauté de destin partagée, d'un cyberspace pacifique, sûr, ouvert, coopératif et ordonné et d'un

système mondial de gouvernance d'Internet multilatéral, démocratique et transparent. Ce projet vient enrichir la gouvernance mondiale en matière de sécurité.

Deuxièmement, la Chine contribue au règlement des questions pressantes, telles que la question nucléaire iranienne et la question des armes chimiques syriennes. En ce qui concerne la question nucléaire sur la péninsule coréenne en particulier, la Chine déploie des efforts inlassables pour favoriser un règlement négocié. La solution d'un double moratoire et l'approche à double voie proposées par la Chine sont des moyens concrets et viables de résoudre la question nucléaire iranienne. De l'avis de la Chine, les résolutions du Conseil de sécurité concernant la République populaire démocratique de Corée doivent être mises en œuvre dans leur intégralité. Alors que les sanctions se resserrent, des efforts doivent être déployés afin de reprendre le processus de paix et de transformer la pression des sanctions en une force motrice en faveur de la tenue de négociations.

La Chine a également proposé une nouvelle frontière de la gouvernance en matière de sécurité. De concert avec la Russie, la Chine déposera un projet de résolution conjoint portant sur la création d'un groupe d'experts gouvernementaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La Chine a contribué au maintien de la sécurité et de la gouvernance au niveau international. La Chine s'acquittera scrupuleusement de ses responsabilités et œuvrera, au côté de la communauté internationale, à l'édification d'un monde plus sûr et prospère.

M. Perera (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : La délégation sri-lankaise souhaite se joindre à toutes les autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

Les délibérations de la Première Commission débutent alors que la péninsule coréenne fait face à une escalade des tensions et que le monde est confronté à un nombre croissant de conflits violents, qui sont à l'origine d'innombrables pertes en vies humaines, de déplacements, d'actes de violence à l'encontre des populations civiles et d'un recul important du niveau de vie. Les effets de ces tensions et de ces conflits dépassent les frontières et compromettent gravement les efforts que nous déployons pour parvenir à une

réduction, partout dans le monde, de toutes les formes de violence et des taux de mortalité qui y sont associés.

Les armes nucléaires constituent l'une des menaces les plus graves pesant sur l'humanité. La mise à l'essai et l'emploi de ces armes peuvent avoir des conséquences catastrophiques pour la vie sur cette planète. Ces armes ont la capacité de détruire non seulement toutes les formes de vie, mais aussi la mémoire et la civilisation humaines. Ce risque demeurera aussi longtemps qu'existeront des armes nucléaires. Ceci est d'autant plus grave que subsiste le risque de leur emploi accidentel, par erreur ou non autorisé. Ces armes constituent également une menace du fait de la vulnérabilité du commandement et du contrôle, de défaillances techniques, d'erreurs humaines et de cyberattaques. Si ces armes tombaient entre les mains de terroristes, cela pourrait avoir des conséquences inimaginables. Les armes nucléaires sont par nature inhumaines et aveugles et leur utilisation viole les principes cardinaux du droit international humanitaire. Toute utilisation d'armes nucléaires serait une insulte aux principes de l'humanité et aux préceptes de la conscience publique.

Sri Lanka s'est toujours opposée aux armes nucléaires. Elle a été parmi les premiers États à signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1968 et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996. Nous avons appuyé sans équivoque la résolution portant adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires cette année et nous participons aux efforts mondiaux en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires. Sri Lanka est fermement convaincue que le cadre des traités internationaux reste le moyen le plus efficace et le plus juridiquement contraignant pour traiter la question du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Nous tenons à saisir cette occasion pour adresser nos félicitations à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui vient de se voir attribuer le prix Nobel de la paix pour ses efforts inlassables en faveur de la réalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

L'intensification des conflits violents dans le monde et l'augmentation des pertes en vies humaines exigent un effort encore plus concerté de notre part pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Ces armes continuent d'alimenter les conflits et de causer des souffrances à des milliers de personnes, le danger qu'elles représentent étant renforcé par la facilité avec laquelle elles peuvent

être utilisées, en particulier lorsqu'elles tombent entre les mains d'acteurs non étatiques.

Sri Lanka a été le théâtre dans le passé d'un conflit de plusieurs décennies et de la destruction insensée résultant de l'emploi des armes légères et de petit calibre. En tant que signataire du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, Sri Lanka a mis en place une commission nationale contre la prolifération des armes illicites de petit calibre, afin lutter contre la multiplication de ces armes dans le pays. Tout en acceptant par principe les mesures internationales visant à lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, il importe de veiller à ce que toute mesure prise par l'ONU et ses États Membres pour régler ce problème ne porte pas atteinte au droit des États à se procurer et à détenir légalement des armes pour leur légitime défense et la sécurité de leurs citoyens.

Pour Sri Lanka, l'espace fait partie du patrimoine commun de l'humanité et il doit y avoir des possibilités égales de l'explorer et de l'utiliser à des fins pacifiques, dans l'intérêt commun de l'humanité. Cependant, tous les États ont la responsabilité de veiller à ce que l'espace soit préservé de tout conflit. Il est impératif d'empêcher toute militarisation et tout déploiement potentiel d'armes dans l'espace, car cela pourrait compromettre la sécurité internationale, perturber les instruments existants de maîtrise des armements, en particulier ceux liés aux armes nucléaires, et nuire à la stabilité mondiale. Afin de résoudre ce problème, nous pensons que le cadre juridique en place pour l'espace doit être renforcé pour répondre aux défis et aux menaces actuels.

Nous saluons également le récent rapport de l'UNESCO sur l'éthique en robotique, qui porte sur un large éventail de questions liées à la robotique, et nous entendons poursuivre nos études sur ce phénomène. Le débat en Première Commission nous donne l'occasion également de réfléchir au mécanisme multilatéral de désarmement, qui joue un rôle important en complétant et promouvant le programme mondial pour la paix et le désarmement. Il est préoccupant de constater que certains mécanismes n'ont pas permis d'aboutir à des résultats fructueux. La stagnation de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement dont dispose la communauté internationale, et l'incapacité de la Commission du désarmement de l'ONU à aboutir à des résultats concrets compromettent les efforts mondiaux visant à parvenir à un consensus sur le désarmement.

Cette incapacité à trouver un terrain d'entente sur la voie du désarmement mérite un examen sérieux de la part des États Membres.

Sri Lanka souligne de nouveau la nécessité d'une action mondiale urgente et collective pour l'élimination totale des armes nucléaires, la réduction des armes légères et de petit calibre et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Il faut impérativement renforcer la coordination des efforts mondiaux afin de lutter contre les menaces que ces armes font peser sur la sécurité internationale et de parvenir à un consensus sur le désarmement. À cette fin, ma délégation attend avec intérêt des délibérations constructives au cours de la présente session de la Première Commission.

M. Méndez Graterol (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous tenons tout d'abord à vous adresser nos félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission ainsi qu'aux autres membres du Bureau.

Nous remercions l'Ambassadeur Sabri Boukadoum pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la Première Commission à sa soixante et onzième session. Nous adressons également nos félicitations à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui vient de recevoir le prix Nobel de la paix pour sa contribution au désarmement nucléaire.

Le Venezuela souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

Les travaux de la Première Commission à la présente session se déroulent dans un contexte international marqué par l'incertitude et des situations de crise dans différentes parties du monde, qui sont aggravées par les pratiques hégémoniques de certaines puissances qui prétendent imposer leur vision de la réalité politique mondiale, utilisant notamment une rhétorique belliciste dangereuse, menaçant de recourir à la force contre des nations souveraines et de les détruire, en violation des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et le droit international. Dans ce contexte marqué par de grandes menaces pour la survie de l'humanité, la prolifération des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, exige des États Membres de l'ONU qu'ils s'engagent fermement à mettre en œuvre les obligations découlant des instruments juridiques contraignants pertinents.

Malgré cet objectif inéluctable, nous sommes préoccupés par les progrès très limités réalisés, ces dernières décennies, dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Néanmoins, la communauté internationale a continué de promouvoir l'adoption de mesures multilatérales visant à débarrasser l'humanité de la menace que font peser les armes nucléaires. Dans cet esprit, le Venezuela se félicite de l'adoption, le 7 juillet, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. En tant que signataires de cet instrument, nous engageons les pays dotés d'armes nucléaires à se joindre à cet effort collectif et historique.

Les armes nucléaires sont moralement inacceptables et doivent être interdites et éliminées. Leur élimination totale est la seule garantie absolue contre leur utilisation ou la menace de leur utilisation. Soixante-douze ans après les attaques dévastatrices contre Hiroshima et Nagasaki, rien ne peut justifier que l'humanité continue de vivre sous la menace des armes nucléaires et le risque de leur utilisation immédiate. Pour atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, les États dotés d'armes nucléaires doivent, par des garanties inconditionnelles et juridiquement contraignantes, s'engager d'urgence à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de ces armes contre des États non dotés d'armes nucléaires. De même, il faut que les puissances nucléaires modifient leurs doctrines militaires, dans lesquelles les armes nucléaires constituent un élément central de leur stratégie en matière de sécurité.

Nous plaçons beaucoup d'espoir dans l'issue positive de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La situation complexe en matière de sécurité ne saurait servir de prétexte pour éluder les engagements que nous avons pris de mettre en œuvre des mesures visant à réduire, puis à éliminer les armes nucléaires, conformément à l'article VI du Traité.

Nous espérons que l'objectif déclaré portant sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à la décision adoptée lors de la Conférence d'examen de 1995 du TNP, se concrétisera. Nous appelons à la mise en œuvre équilibrée et inconditionnelle des trois piliers du TNP, en particulier le respect du droit souverain des États de développer l'énergie nucléaire. Nous tenons également à souligner combien il est important et urgent de signer et de ratifier le Traité d'interdiction des essais nucléaires

(TICE) sans délai ni conditions aux fins de son entrée en vigueur rapide. Nous rejetons catégoriquement tous les essais nucléaires, en particulier les essais sous-critiques pour le développement et l'amélioration des arsenaux nucléaires.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace occupe une place prioritaire dans l'ordre du jour du désarmement nucléaire. La communauté internationale doit continuer de renforcer le cadre juridique existant pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace. Le projet de traité proposé par la Russie et la Chine constitue une base solide pour le lancement de discussions et de futures négociations sur cette question.

Le Venezuela réitère sa condamnation de l'utilisation d'armes chimiques et biologiques, quel que soit celui qui les utilise et où elles sont utilisées. Le Venezuela est pleinement favorable à l'élimination totale de ces armes. Nous condamnons les attaques à l'arme chimique menées par Daech en Iraq et en Syrie. Nous soulignons la nécessité pour tous les États de signer et ratifier la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. Nous félicitons la Fédération de Russie pour avoir achevé la destruction vérifiée de ses arsenaux d'armes chimiques.

Pour terminer, nous souhaitons réaffirmer que le multilatéralisme est le moyen le plus complet et le plus efficace de réaliser le désarmement nucléaire. Nous nous félicitons de la tenue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et appuyons la décision de l'Assemblée générale de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire. Nous espérons que cette conférence débouchera sur des résultats positifs en faveur du désarmement international, de la paix et de la sécurité.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session.

L'Espagne s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/72/PV.2) et renouvelle son ferme attachement au multilatéralisme et, en particulier, aux initiatives collectives dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Une fois encore, l'Espagne condamne l'essai nucléaire du 3 septembre et les nombreux tirs de missiles balistiques menés par la République populaire démocratique de Corée, en violation flagrante des différentes résolutions du Conseil de sécurité. Le programme nucléaire et balistique de la Corée du Nord fait peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales ainsi que sur la stabilité de la péninsule coréenne. Ma délégation demande à la République populaire démocratique de Corée de renoncer au défi qu'elle lance à la communauté internationale, de prendre des mesures concrètes pour réduire les tensions et de déclarer un moratoire sur ses essais nucléaires et balistiques. Cela ouvrirait la voie à la tenue de négociations de fond menant à la dénucléarisation complète, irréversible et vérifiable de la péninsule coréenne.

L'Espagne souligne à nouveau l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que pierre angulaire du régime international de non-prolifération et fondement du processus de désarmement nucléaire et du développement de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous nous félicitons de l'atmosphère constructive dans laquelle s'est tenue la première réunion du Comité préparatoire. Nous espérons que cette même atmosphère prévaudra durant les réunions futures consacrées au renforcement du TNP à la Conférence d'examen de 2020.

L'Espagne se félicite de la mise en œuvre de l'accord nucléaire entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran. Les rapports trimestriels de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) confirment le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord sur la convocation d'une conférence en vue de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient. Nous réitérons notre appui à la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et aux accords conclus durant la Conférence d'examen des parties au TNP de 2010. Nous encourageons toutes les parties à faire montre d'une réelle volonté politique de dialoguer et de parvenir à un consensus qui permette la tenue de cette conférence dans les plus brefs délais, avec la participation de tous les pays de la région.

L'Espagne est un État non doté d'armes nucléaires et fervent défenseur du désarmement nucléaire. Nous

appelons les États dotés de vastes arsenaux nucléaires à faire preuve de responsabilité et à tendre vers l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Nous exprimons notre ferme appui à la Conférence du désarmement à Genève, unique instance chargée de négocier des traités multilatéraux en matière de désarmement. Nous déplorons l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence depuis tant d'années et l'absence de progrès dans les négociations sur le désarmement, notamment celles relatives à un futur traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

L'Espagne est très sensible aux débats portant sur l'incidence humanitaire de l'emploi ou de la menace de l'emploi d'armes nucléaires. Elle ne partage cependant pas les points de vue qui ont conduit à l'adoption récente du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Pour l'Espagne, il est nécessaire de progresser vers un processus de désarmement nucléaire prenant en compte les questions de sécurité dans le cadre du TNP et s'accompagnant d'initiatives concrètes et réalistes appuyées par les États dotés d'armes nucléaires. L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction des essais nucléaires constituerait une avancée majeure dans le cadre du processus de désarmement. Nous appelons donc les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, en particulier les États visés à l'annexe 2, à le faire dans les meilleurs délais.

L'une des priorités principales sur lesquelles nous devons concentrer nos efforts est d'empêcher les acteurs non étatiques, notamment les groupes terroristes, d'avoir accès à des armes de destruction massive ainsi qu'à des armes nucléaires, chimiques et biologiques. L'Espagne salue l'adoption par le Conseil de sécurité, en décembre 2016, de la résolution 2325 (2016), qui vise à renforcer les instruments de mise en œuvre, d'assistance et de coordination et à permettre une plus grande participation de la société civile afin d'atteindre les objectifs fixés dans la résolution 1540 (2004).

La célébration du vingtième anniversaire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le 20 avril, a permis de souligner l'importance que revêt cette organisation. L'Espagne condamne toute utilisation comme arme de quelque substance chimique que ce soit, par quiconque et en toute circonstance. La confirmation par la Mission d'établissement des faits de l'OIAC de l'emploi de gaz sarin, un agent de guerre chimique, à Khan Cheikhoun, le 4 avril, mérite la condamnation la plus ferme. Le travail des experts du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU sera

essentiel pour établir les responsabilités et empêcher que de tels crimes restent impunis. Le travail du Mécanisme doit se poursuivre et avoir l'effet dissuasif que nous espérons.

Le défi posé par la prolifération et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre revêt un intérêt particulier pour l'Espagne. Il constitue le lien commun entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et l'arme principale utilisée de nos jours dans les conflits. La Première Commission ne doit pas négliger cet aspect du fait de son incidence politique, économique et sociale terrible sur nos sociétés. Les efforts déployés au niveau international pour contrôler les armes légères et de petit calibre sont concentrés sur quatre initiatives que la Commission connaît bien. L'Espagne appelle les États Membres à participer aux initiatives visant à assurer le succès de la Conférence des Nations Unies de 2018 chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La Conférence doit déboucher sur des initiatives et des projets concrets.

Enfin, il me semble que la prise en compte de la parité des sexes dans l'ordre du jour du désarmement de la Première Commission offrirait de nombreuses possibilités. Malheureusement, je vois très peu de femmes dans cette salle. Les hommes sont majoritaires dans ces instances. Je me permets de souligner ce point, car l'Espagne est l'un des pays à avoir été à l'origine d'un ordre du jour sur les femmes, je songe en particulier au point de l'ordre du jour sur les femmes, la paix et la sécurité.

Pour terminer, je souhaite qu'au cours des prochaines semaines, la Première Commission ait un débat ouvert qui permette de rapprocher les points de vue et de susciter une plus grande confiance entre les membres.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à me joindre aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Nous sommes certains que, grâce à votre expérience et à votre sagesse, nous obtiendrons les meilleurs résultats possibles. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection.

Mon pays souscrit aux déclarations prononcées par le représentant du Yémen, au nom du Groupe des

États arabes, par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

La Libye réaffirme son respect de tous les engagements qu'elle a contractés au titre d'instruments internationaux ratifiés portant sur l'élimination des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. De concert avec la communauté internationale, la Libye appuie les efforts régionaux et internationaux destinés à mettre en œuvre les dispositions énoncées dans les conventions et protocoles internationaux et à créer un climat propice à l'élimination de toutes les armes de destruction massive partout dans le monde. À cet égard, la Libye estime que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire. Nous sommes pleinement résolus à mettre en œuvre le TNP, sur la base de ses trois piliers : non-prolifération, désarmement et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le seul moyen de garantir le non-recours à l'emploi ou à la menace de l'emploi d'armes nucléaires consiste à éliminer complètement ces armes, mais cela ne semble pas imminent. Nous gardons cependant l'espoir que, grâce à certaines initiatives, certains États renonceront à leurs programmes nucléaires et d'armements. À ce propos, ma délégation lance un appel à tous les États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils élaborent un programme visant à éliminer leurs arsenaux nucléaires et à cesser la mise au point de ces armes, afin que l'on puisse garantir l'engagement de tous les États à l'égard du TNP.

Ma délégation se félicite du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté par 122 États, le 7 juillet, et ouvert à la signature le 20 septembre. Un grand nombre d'États, dont mon pays, ont signé le Traité. Nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à signer le Traité de façon qu'il puisse entrer en vigueur.

Malgré d'intenses efforts pour parvenir à l'universalité du TNP, l'échec de la Conférence d'examen de 2015 des parties au TNP a suscité une grande déception. La Conférence n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus ni à un document de travail du fait d'un désaccord sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Cela remet en question le sérieux avec lequel certains États considèrent la création d'une telle zone, malgré le fait que la décision de la

Conférence d'examen de 1995 tendant à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires soit jugée comme indispensable à la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération.

L'élimination des armes nucléaires est la condition *sine qua non* de la stabilité dans la région. Elle revêt tout autant d'importance que le renforcement de la confiance. La Libye appelle par conséquent à l'élimination de toutes les armes de destruction massive dans la région et exige que toutes les installations nucléaires fassent l'objet d'une supervision et d'une inspection internationale, conformément au TNP, aux résolutions de l'Assemblée générale remontant à 1974, à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité et à l'Avis consultatif de 1996 de la Cour internationale de Justice, au titre desquels toutes les parties sont priées de prendre des mesures concrètes pour créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, de se conformer au TNP, de soumettre toutes leurs activités nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de poursuivre de bonne foi des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous stricte supervision internationale.

Les efforts destinés à préserver l'humanité des armes de destruction massive constituent le seul moyen de créer un monde exempt d'armes meurtrières, en particulier d'armes nucléaires, chimiques et biologiques. Afin de mettre l'humanité à l'abri de telles menaces, mon pays a honoré les engagements énoncés dans le programme libyen visant à détruire toutes les armes chimiques, conformément à la Convention sur les armes chimiques. Cela a été vérifié par des inspecteurs du Secrétariat technique de l'OIAC.

Enfin, la Libye tient à rappeler qu'une coopération internationale multilatérale et une véritable volonté politique sont essentielles pour atteindre les objectifs de désarmement consistant à instaurer la paix et la stabilité dans le monde entier, pour le développement, la prospérité et le bien-être de tous les peuples.

M. Jiménez (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : La délégation nicaraguayenne tient à vous adresser ses félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session, et vous souhaite plein succès dans votre tâche. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau pour leur élection.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

Bien que nous nous trouvions à un moment déterminant pour la mise en œuvre du Programme développement durable à l'horizon 2030, nous vivons encore dans un monde où l'on dépense davantage pour mettre au point, moderniser et essayer tout type d'armes que pour promouvoir la vie et le développement durable de nos peuples. Alors que des millions de personnes subissent les conséquences des multiples crises qui nous touchent – économie, pauvreté, faim, maladies mortelles – le Président de l'Assemblée a mentionné devant nous l'augmentation astronomique et sans cesse croissante des dépenses militaires mondiales. Nous devons mettre un terme à cette tendance désastreuse et orienter nos efforts vers la réalisation des objectifs de développement durable, et donc de la paix.

Le Nicaragua n'a cessé d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la nécessité impérieuse de continuer à progresser vers l'objectif d'un désarmement général et complet, englobant non seulement les armes nucléaires mais aussi d'autres armes de destruction massive, dont l'utilisation constitue une violation des principes fondamentaux du droit international et du droit international humanitaire. C'est la raison pour laquelle nous avons signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, prenant en compte l'Avis consultatif de la Cour internationale de justice de 1996, qui stipule que le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Nous sommes fermement convaincus que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie contre la menace ou l'emploi d'armes de destruction massive et le risque qu'elles ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques. Le Nicaragua est fermement convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires contribue au renforcement du régime de non-prolifération ainsi qu'à la paix et la sécurité internationales, constituant ainsi une avancée importante vers le désarmement nucléaire. Il convient de rappeler l'importance du Traité de Tlatelolco, faisant de notre région une zone de paix, comme l'a déclaré la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité. À cet égard, nous regrettons qu'une conférence internationale sur la création au Moyen-Orient d'une

zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive n'ait pu avoir lieu en 2012. Nous rappelons que cette conférence est un élément clef du résultat final de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous exhortons les parties à faire en sorte que cette conférence puisse se tenir dans les meilleurs délais.

Le Nicaragua attache une importance particulière au respect du Traité sur la non-prolifération en tant qu'instrument international juridiquement contraignant, reposant sur un consensus, du système mondial de non-prolifération, de désarmement et d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La communauté internationale exige des mesures concrètes, en particulier la mise en œuvre immédiate du Traité par les États dotés d'armes nucléaires, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération, et l'engagement sans équivoque de ces États de négocier des mesures efficaces en faveur d'un désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et efficace.

Nous nous félicitons également de la convocation en 2018 d'une conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire, pour examiner les progrès accomplis en matière de désarmement nucléaire et intensifier les efforts déployés au niveau international pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous appuyons les efforts visant à accorder la priorité aux préoccupations humanitaires suscitées par l'emploi d'armes nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons des trois conférences qui se sont tenues à Oslo, Nayarit (Mexique) et Vienne.

Nous sommes également favorables à la négociation d'un traité interdisant une course aux armements dans l'espace. Le Nicaragua et la Russie se sont engagés bilatéralement à ne pas être les premiers à déployer des armes dans l'espace. De même, comme chaque année, nous nous porterons coauteurs d'un projet de résolution ayant le même objectif.

La situation dans la péninsule coréenne suscite une vive préoccupation. Les essais nucléaires ne contribuent en rien à la paix mondiale. Ils doivent être condamnés. Par la voie du dialogue et de la négociation, il est possible d'apporter une solution politique et pacifique à cette situation militaire dangereuse. Cette solution permettrait la dénucléarisation de la région, la réunification de la péninsule coréenne et le retour à la paix.

Nous condamnons l'emploi d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive. Nous sommes fermement attachés à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, ainsi qu'au strict respect de ses dispositions.

Mon pays a pris les mesures appropriées en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes. Nous avons inscrit dans notre législation nationale le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects par le biais de la loi 510.

La sécurité citoyenne et humaine est l'un des principaux atouts du Nicaragua. Pour cela, nous avons élaboré des politiques et des programmes spécifiques pour lutter notamment contre les fléaux du terrorisme, de la criminalité, du trafic de drogues, du commerce des armes, de la traite des personnes. Ces politiques ont eu des résultats positifs. Travailler avec la population a permis un partenariat fructueux, faisant du Nicaragua l'un des pays les plus sûrs et les plus imperméables à la criminalité organisée dans notre région. Cela nous a permis également de renforcer les niveaux de sécurité dans notre pays et d'obtenir des résultats positifs dans notre lutte contre la criminalité organisée, le trafic de drogue et la culture de la violence. C'est la raison pour laquelle plusieurs études de l'ONU indiquent que le Nicaragua est l'un des six pays ayant les meilleurs indicateurs de sécurité des citoyens en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'un des pays les plus sûrs d'Amérique centrale. Nous tenons à souligner que l'aide et la coopération internationales sont nécessaires à une mise en œuvre réussie du Programme d'action.

Le Nicaragua se félicite que l'Amérique centrale ait été déclarée zone exempte de mines et d'armes à sous-munitions. Le Nicaragua, qui assume actuellement la présidence intérimaire de la session actuelle de la Convention sur les armes à sous-munitions, œuvrera à l'universalisation de cette convention.

Nous sommes également d'avis que l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications doit être pleinement compatible avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international. Cette question doit également être débattue aux Nations Unies. Il est nécessaire de faire progresser l'engagement d'éliminer les arsenaux nucléaires dans le monde et de consacrer les immenses ressources ainsi libérées à l'élimination de la pauvreté.

Beaucoup d'entre nous ont souligné l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement. Mais nous ne sommes toujours pas parvenus à résoudre la cause principale de cette situation, à savoir le manque de volonté politique de la part de certains États pour accomplir des avancées réelles, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de cette importante commission, ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Nous sommes tout à fait convaincus que, grâce à votre vaste expérience, les travaux de la Commission seront couronnés de succès.

Je tiens également à féliciter le Représentant permanent de l'Algérie pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission à sa soixante et onzième session.

Je m'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant du Yémen, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/72/PV.2). La délégation soudanaise s'engage à participer de manière assidue et efficace aux délibérations de la Commission.

Le Soudan est un partenaire engagé dans les efforts internationaux en faveur du désarmement. Nous avons été l'un des premiers pays à adhérer aux principaux instruments et conventions internationaux en la matière, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous avons participé aux travaux d'élaboration du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le Traité de Pelindaba. En 2004, nous avons adhéré au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La capitale de mon pays, Khartoum, a accueilli la première conférence des autorités nationales africaines chargée de la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques, qui a débouché sur la formulation de recommandations importantes, notamment celle de créer une zone exempte d'armes chimiques en Afrique, et souligné l'importance de limiter aux utilisations pacifiques les activités des pays dans ce domaine, sans porter atteinte au droit absolu, légitime et inaliénable des États d'utiliser les technologies nucléaires et chimiques à des fins scientifiques, techniques et de développement. Conformément à ces principes, mon pays a participé à

la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, qui a conduit à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ce traité constitue une base fondamentale et un point de départ pour mettre fin à la menace que les armes nucléaires font peser sur l'humanité. Nous espérons que le Traité sera bientôt signé.

Mon pays est convaincu de la nécessité d'accélérer les efforts en faveur du désarmement et de la création de zones exemptes d'armes de destruction massive. À cette fin, nous appelons à la convocation, dans les plus brefs délais, d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément à la résolution adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 2010. Tous les pays du Moyen-Orient doivent y participer. Il convient d'insister sur le fait que toutes les installations nucléaires au Moyen-Orient doivent être soumises aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ce qui rendra inévitable l'adhésion d'Israël au TNP. À cet égard, nous rappelons que l'évolution de la situation aux niveaux régional et international, notamment au Moyen-Orient, confirme qu'il ne saurait y avoir d'autre moyen de renforcer la sécurité internationale que l'action multilatérale, notamment par la tenue d'une conférence sur le Moyen-Orient.

Les armes légères et de petit calibre figurent parmi les priorités du Gouvernement soudanais. À l'instar d'autres pays, nous subissons les incidences néfastes de ce phénomène, qui a souvent des dimensions sociales et économiques et qui a été aggravé par des phénomènes naturels, tels que les changements climatiques, la sécheresse et la désertification, donnant lieu à une lutte croissante pour l'accès à l'eau et aux pâturages. Désormais, la possession d'armes fait partie intégrante du comportement de certaines tribus et communautés qui veulent montrer leur force et protéger leurs acquis. Le désarmement et la maîtrise des armements sont devenus extrêmement complexes. Le Soudan est conscient plus que d'autres pays des risques découlant de ce phénomène et de la nécessité d'y mettre fin. C'est la raison pour laquelle nous avons toujours participé activement aux travaux des différentes instances régionales et internationales qui traitent de cette question. Nous avons déployé des efforts au niveau national, par le biais de notre bureau national chargé de lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, car nous sommes convaincus qu'il existe un

lien entre la prolifération de ces armes et la criminalité transnationale, le terrorisme et le trafic de drogue.

Dans ce domaine, le Soudan mène des efforts sur le plan multilatéral, par l'intermédiaire de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Notre initiative la plus récente a été la tenue, en 2013, d'un atelier régional sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Par ailleurs, en collaboration avec les pays voisins, nous avons consenti des efforts au niveau bilatéral pour renouveler le marquage des frontières nationales et renforcer les contrôles aux frontières ainsi que les douanes. Alors que nous passons en revue nos efforts, nous tenons à souligner que s'agissant de la lutte contre ces armes, ce sont les pays qui produisent et fabriquent ces armes qui doivent jouer un rôle de chef de file, et non les pays touchés. Nous insistons également sur le fait que les pays qui fabriquent ces armes ne doivent pas les exporter vers des individus et des groupes non étatiques afin qu'elles ne tombent pas entre de mauvaises mains.

Mon gouvernement participe également aux efforts de déminage, en coopération avec le Service de la lutte antimines de l'ONU. Grâce à ces efforts, le Soudan déclarera ses trois provinces de l'est exemptes de mines en décembre prochain. Mon pays s'emploie également à honorer les obligations qui lui incombent au titre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction d'ici à 2019, à condition qu'il bénéficie de l'appui nécessaire de la communauté internationale. Nous tenons également à saluer les efforts déployés par le Service de la lutte antimines de l'ONU, ainsi que par des pays amis et frères.

Enfin, le Gouvernement soudanais a lancé, au début de cette année, une campagne de collecte des armes auprès des citoyens, dans le cadre des mesures prises pour traiter les causes profondes du conflit au Darfour, une région qui a beaucoup souffert de la prolifération des armes. Tous les États au Darfour se sont joints à cette campagne, dont la première phase a débuté par une collecte volontaire d'armes et des activités de sensibilisation afin d'inciter la population à remettre les armes aux autorités compétentes. À l'issue de cette phase, nous entamerons la seconde, qui consistera à imposer la primauté du droit en matière de collecte des armes à quiconque la viole. Le Gouvernement soudanais espère recueillir l'appui de la communauté internationale pour venir à bout de ce phénomène,

qui compromet gravement la sécurité et la stabilité de mon pays.

M. Saint-Hilaire (Haïti) : Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser, Monsieur le Président, mes vœux de succès dans la conduite de nos travaux.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite au début de nos débats par la délégation de la Trinité-et-Tobago, au nom de la Communauté des Caraïbes (voir A/C.1/72/PV.2). Je me limiterai à faire quelques observations à titre national.

Nous voici réunis de nouveau pour traiter des principales questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. Notre réunion intervient à un moment où la situation internationale est fortement marquée par des tensions croissantes, des souffrances indicibles et des urgences sécuritaires nées des inégalités criantes, des conflits qui se perpétuent, du terrorisme et de l'utilisation inconsidérée d'instruments de mort et de destruction. La sécurité internationale exige des efforts constants en vue du désarmement et de la maîtrise des armements. Aussi requiert-elle la volonté politique et l'engagement de tous les États pour le règlement des différends par des voies pacifiques.

Mon pays soutient fermement l'action plus essentielle que jamais de l'Organisation en faveur du désarmement et de la sécurité internationale. À cet égard, je m'en voudrais de ne pas citer deux paragraphes du discours prononcé par le Président de la République d'Haïti, S. E. M. Jovenel Moïse, lors du débat général, le 21 septembre écoulé :

« La République d'Haïti appuie pleinement toute initiative susceptible de prévenir les tensions internationales, désamorcer les crises et rechercher une issue pacifique aux différends [...] Le dénouement heureux du conflit armé colombien par la voie de la négociation démontre que l'affrontement armé et la violence aveugle ne peuvent pas toujours régler les différends. » (A/72/PV.11, pp. 4-5).

Le Président a exprimé le souhait que l'effort de dépassement consenti par la société colombienne, après plus de 50 ans d'un conflit meurtrier, puisse servir d'exemple aux parties à tout différend.

Nous sommes tous appelés à consentir ici un effort de dépassement pour faire avancer, par des recommandations cohérentes, la cause de la

sécurité humaine. Le désarmement concerne tant les armes de destruction massive que les armes classiques, qui, à bien des égards, constituent des instruments de mort et de destruction. La sécurité internationale et la stabilité ne peuvent pas reposer sur la puissance des armes. Au contraire, la fabrication, la circulation et l'utilisation d'armes de plus en plus sophistiquées et destructrices accroissent les tensions internationales et compromettent les chances de paix et de sécurité internationales. Ma délégation continuera de soutenir les efforts internationaux destinés à interdire et à éliminer ces redoutables instruments. Aussi s'inscrit-elle en faveur du renforcement de l'action internationale pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, leurs vecteurs et les technologies liées à leur fabrication.

Ma délégation voudrait insister sur le danger que représentent la prolifération, la circulation incontrôlée et l'utilisation des armes classiques. Cette situation affecte beaucoup de pays, notamment les pays en développement ou les pays en proie à des conflits. Ces armes sont les principaux instruments de criminalité et de troubles à l'ordre public. Tout en poursuivant sur le plan national une action déterminée, mon pays apporte son plein appui à toutes les initiatives lancées au double plan sous-régional et régional pour freiner la circulation illicite de ces armes. Pour garantir la sécurité publique et la défense du territoire national, le Gouvernement de la République d'Haïti a pris tout un train de mesures, allant du renforcement continu des capacités de la Police nationale d'Haïti à la mise en place d'une composante militaire avec des missions axées sur le développement, et ce, conformément aux prescrits de la Constitution de la République d'Haïti.

Nous nous félicitons des efforts déployés par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que de toutes les dispositions prises par la Communauté des Caraïbes pour combattre la criminalité dans les pays de la sous-région. Nous accueillons avec beaucoup d'intérêt les recommandations formulées par la Commission du désarmement concernant des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

Les armes de destruction massive constituent les menaces les plus graves à la sécurité internationale et entretiennent des préoccupations grandissantes. Or, beaucoup de lacunes existent encore dans le régime d'interdiction et d'élimination de ces armes.

Notre mission ici consiste à adopter les meilleures recommandations en vue de leur interdiction et de leur élimination progressive, conformément aux dispositions de l'ensemble des instruments qui composent le régime international de désarmement et de maîtrise des armements. À ce sujet, le Président de la République d'Haïti s'est exprimé en ces termes :

« La République d'Haïti, qui s'est toujours prononcée contre la prolifération des armes nucléaires, condamne fermement toute situation de tension créée par des volontés manifestes d'acquisition et de multiplication de l'arme nucléaire » (*ibid.*).

Les essais nucléaires, les tirs de missiles balistiques et l'utilisation des armes interdites constituent des violations flagrantes et inacceptables des normes internationales et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ces violations attisent inutilement les tensions entre les États, ajoutent aux urgences humanitaires et font courir de graves risques à notre monde. Plus d'un s'interroge sur ce qui peut en découler. En conséquence, nous devons tous prendre nos responsabilités au regard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont mon pays souhaite ardemment l'accélération de la mise en œuvre.

La République d'Haïti fait partie de la première région du monde à être exempte d'armes nucléaires, conformément au Traité de Tlatelolco, ratifié à l'unanimité. D'où son appui constant à toute initiative destinée à préserver notre monde du danger que représentent les armes nucléaires. La prolifération inconsidérée de ces armes, tout comme leur modernisation, s'inscrivent dans une logique d'équilibre fragile, de souffrances, de destruction et de mort. Nonobstant les divergences d'approches exprimées par de nombreux États sur les exigences de l'environnement sécuritaire international, nous insistons pour affirmer que la stabilité mondiale ne peut être obtenue et consolidée que dans le cadre du respect scrupuleux, par tous les États, des engagements internationaux en matière d'armes de destruction massive.

Ma délégation espère qu'au terme de nos travaux, elle aura contribué à faire avancer la cause de la sécurité internationale. Pour y parvenir, nous devons garder à l'esprit que la sécurité internationale est indissociable du développement durable, du désarmement, de la maîtrise

des armements et de la lutte contre le terrorisme et son financement. Nous avons tout à gagner à travailler ensemble, dans le respect des préoccupations légitimes de chacun et dans un esprit de consensus, pour un monde réconcilié, prospère, sûr et stable.

M. Okaiteye (Ghana) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Nous sommes convaincus que, sous votre direction avisée, les travaux de la Première Commission seront menés à bonne fin. Nous tenons à vous assurer de notre soutien et de notre coopération dans l'exercice de vos importantes fonctions.

Le Ghana souscrit aux déclarations prononcées, respectivement, par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/72/PV.2).

Le Ghana maintient que l'utilisation du multilatéralisme pour résoudre les problèmes mondiaux de désarmement est essentielle pour parvenir à un monde plus sûr et plus sécurisé. Ceci est particulièrement important à la lumière des défis actuels à la paix et à la sécurité, y compris la menace accrue du terrorisme et la menace que font peser sur notre existence les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. L'élimination des armes nucléaires figure à l'ordre du jour des Nations Unies depuis leur création et pourtant, nous sommes encore loin de l'objectif d'un désarmement nucléaire complet, irréversible et vérifiable sur le plan international, tel que prévu dans le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP).

Il est préoccupant que malgré le noble régime établi par le TNP et les nombreuses mesures novatrices mises en place pour renforcer le programme de désarmement nucléaire et de non-prolifération, le Traité soit sans cesse l'objet de réinterprétations, de propos anecdotiques et soumis à de nouvelles conditions. De même, nous regrettons que la première réunion cette année du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020 des États parties au TNP, tenue à Vienne, n'ait pas été en mesure d'aboutir à un document final par consensus. Ce fait évolution témoigne sans doute du manque de bonne foi de certains États Membres dans leurs engagements en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

La quasi-inaction des États dotés d'armes nucléaires pour régler leurs différends doit nous inciter

à rechercher ensemble des approches nouvelles et novatrices pour aplanir les divergences et renforcer la confiance et la transparence à l'avenir. Le Ghana a bon espoir que de nouveaux engagements positifs et la mise en œuvre de toutes les mesures et engagements convenus par les États dotés d'armes nucléaires dans le cadre du TNP nous permettront d'atteindre l'objectif d'un désarmement général et complet.

Nous nous réjouissons de l'adoption, le 7 juillet, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de son ouverture à la signature le 20 septembre. Le Ghana a activement participé au processus de négociation et engage d'autres États Membres à approuver cet important instrument juridique afin de donner une impulsion aux efforts que nous déployons pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. En effet, le Ghana a été parmi les premiers pays à avoir signé le Traité lors de son ouverture à la signature.

Il ne fait aucun doute que l'adoption de ce traité représente un progrès considérable vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires et permet d'accélérer la progression du mécanisme de désarmement nucléaire, qui se trouve dans une impasse depuis des décennies. Le Traité est devenu un élément fondamental du discours général sur le désarmement et renforce les objectifs du TNP en vue de l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. Aussi appelons-nous instamment les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, notamment les États dotés d'armes nucléaires, à y adhérer sans plus tarder.

Il est préoccupant que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, se trouve depuis plusieurs années déjà dans une impasse, qu'elle ne soit pas parvenue à dégager un consensus sur un programme de travail et qu'elle ne puisse donc s'engager dans des délibérations de fond. Nous exhortons une fois de plus la Conférence à faire preuve d'initiative et à s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées, en prenant en compte les intérêts généraux de tous les États en matière de sécurité.

Nous reconnaissons l'importante contribution de la Commission du désarmement des Nations Unies au désarmement général et complet. En particulier, nous nous félicitons de l'adoption par consensus cette année des rapports, conclusions et recommandations de son Groupe de travail II sur des mesures pratiques de confiance dans le domaine des armes classiques. Toutefois, il est regrettable qu'il n'y ait pas eu de

consensus sur les recommandations visant à atteindre l'objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaires lors de la session de 2017 de la Commission du désarmement, reflétant ainsi l'impasse des négociations sur le désarmement, et en particulier l'absence d'engagement et de volonté politique de certains États Membres.

Le Ghana pense qu'il est dans notre intérêt à tous de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. C'est pourquoi nous sommes attachés au maintien d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, en vertu notamment du Traité de Pelindaba, qui réaffirme le statut du continent africain en tant que zone exempte d'armes nucléaires. C'est la raison pour laquelle de l'uranium hautement enrichi provenant du réacteur miniature à source de neutrons du Ghana a été récemment exporté vers la Chine, mettant ainsi fin au processus de retrait de ces matières de nos côtes. Nous soulignons la contribution importante des zones exemptes d'armes nucléaires à l'objectif général d'un monde exempt d'armes nucléaires et renouvelons notre appel à toutes les parties prenantes, en particulier aux États du Moyen-Orient, afin qu'ils continuent à participer de manière constructive aux efforts visant à débarrasser cette région des armes nucléaires.

Le Ghana est d'avis que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes sont des conditions *sine qua non* pour l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous nous félicitons du rapport de consensus du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (voir A/70/81), qui, à notre avis, servira de base aux futures négociations sur un éventuel traité interdisant la production de matières fissiles, idéalement sous les auspices du Conférence sur le désarmement. Nous nous félicitons également de la convocation de la neuvième Conférence ministérielle du TICE, qui s'est tenue à New York le 20 septembre 2017, et nous lançons de nouveau un appel aux États visés à l'annexe 2, qui n'ont pas encore ratifié le TICE, pour qu'ils accélèrent le processus de ratification.

Le transfert illicite, l'accumulation excessive et l'utilisation à mauvais escient des armes légères et de petit calibre dans de nombreuses régions du monde

constituent une menace considérable pour la sécurité internationale. Nous sommes préoccupés par les incidences négatives du commerce illicite, du transfert, de l'accumulation et de la propagation incontrôlée des armes légères et de petit calibre dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Afrique. Le Ghana demeure donc attaché au Protocole des Nations Unies sur les armes à feu et au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et s'associe à l'appel d'autres États Membres à sa mise en œuvre pleine et effective. Nous avons démontré notre engagement à réduire la prolifération et la mauvaise utilisation des armes légères, en détruisant notamment plus de 1 300 armes illégales en 2016, en démantelant des usines locales de production d'armes et en réprimant le trafic d'armes transfrontalier.

Comme d'autres États Membres, nous prenons acte de la contribution importante apportée par le Traité sur le commerce des armes depuis son entrée en vigueur et de la tenue en septembre, à Genève, de la troisième Conférence des États parties. Le Traité sur le commerce des armes représente en effet une avancée significative et un pas important pour faire progresser la sécurité et améliorer la redevabilité, la responsabilité et la transparence dans les transferts internationaux d'armes. Nous réitérons l'appel lancé par le Groupe des États d'Afrique à tous les États Membres pour qu'ils appuient la mise en œuvre du Traité et fournissent une assistance technique, financière et matérielle aux pays en développement afin de leur permettre de remplir et de mettre en œuvre leurs obligations au titre du Traité.

Pour terminer, j'aimerais souligner que la dépendance à l'égard des armements, telle que reflétée dans les doctrines militaires de certains États Membres, ne menace pas seulement l'avenir de l'humanité, mais nous prive des ressources nécessaires au développement durable. Replaçant ce point de vue dans le contexte des objectifs de développement durable, le Ghana se joint aux appels pacifiques en faveur d'un examen et d'un débat de fond afin d'établir le lien existant entre le désarmement et le développement, et les dépenses militaires actuelles excessives au niveau mondial.

M. Ntwaagae (Bostwana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission au cours de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Vous pourrez compter sur le plein appui

et la coopération de ma délégation alors que vous échoit la tâche très importante consistant à guider les délibérations de la Commission.

Ma délégation saisit également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, S. E. M. Sabri Boukadoum, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour l'efficacité remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission à sa soixante et onzième session.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées, respectivement, par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Nigéria, au nom des États d'Afrique (voir A/C.1/72/PV.2).

J'aimerais débiter ma brève déclaration en réaffirmant l'importance que le Botswana attache aux principes et valeurs énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes fermement convaincus que la question du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales doit continuer de figurer en bonne place dans l'ordre du jour de l'ONU tant que la paix et la stabilité ne deviendront pas réalité. Alors que nous poursuivons la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, notre objectif principal pour le développement durable et la prospérité de l'humanité doit toujours demeurer celui de la paix et de la sécurité, conditions préalables à la réalisation du développement durable.

Il est désormais habituel qu'à cette période de l'année nous nous réunissions pour faire le bilan des événements intervenus dans le monde sur le plan de la paix et la sécurité. Nos efforts collectifs pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et faire de ce monde un lieu plus sûr continuent de se heurter à de nombreux défis. Plus que jamais, nous assistons à une augmentation alarmante de l'instabilité, de l'insécurité et de l'extrémisme violent, qui se traduisent par des destructions incalculables et la dislocation de communautés, des violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales de peuples sans défense, en particulier de civils. Le Botswana demeure profondément préoccupé par les menaces nombreuses et graves à la paix et à la sécurité internationales qui pèsent sur de nombreuses régions du monde, car elles représentent sans aucun doute le plus grand défi au développement humain.

Le Botswana demeure aussi profondément préoccupé par la violation incessante du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU par la Corée du Nord via la poursuite de ses essais de missiles balistiques. Les agissements de la Corée du Nord représentent une menace, non seulement pour la péninsule coréenne, mais pour l'ensemble de la région du Pacifique et le monde entier. Nous appelons donc la communauté internationale à œuvrer à l'unisson et à prendre des mesures rapides et efficaces pour faire en sorte que la Corée du Nord adhère aux valeurs et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Ma délégation se dit à nouveau préoccupée par le manque de progrès sur la voie d'un monde exempt d'armes chimiques, biologiques et nucléaires. Ce statu quo peut être attribué en partie à la réticence et à la non-coopération de certains États membres qui possèdent de telles armes et les considèrent comme faisant partie intégrante de leur dispositif de défense stratégique.

Nous nous joignons donc aux autres délégations pour souligner le fait que l'élimination complète des armes de destruction massive est la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. À cet égard, nous tenons à saluer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, récemment adopté, dont le but ultime est d'aboutir à leur élimination totale. Nous implorons les États Membres qui n'ont pas pris part à ce processus d'entendre les préoccupations de la majorité et d'entreprendre, au côté des autres États, ce long et difficile chemin.

Le Botswana est gravement préoccupé par les incidences humanitaires catastrophiques potentielles de l'emploi des armes nucléaires. C'est la raison pour laquelle ma délégation est pleinement convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi.

Nous appuyons sans réserve la création de zones exemptes d'armes nucléaires et estimons que ce genre d'approche régionale obligera les États à respecter la dénucléarisation de territoires situés dans ces zones. Nous sommes donc fiers d'avoir signé le Traité de Pelindaba qui, comme de nombreuses délégations l'ont souligné, a fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Nous félicitons les autres régions qui jouissent de ce même statut, telle que l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est, le Pacifique Sud et l'Asie centrale. À cet égard, nous exhortons les régions qui ont pris du retard, comme le Moyen-Orient, à accélérer ce

processus, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Un autre sujet de préoccupation en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales est celui des armes classiques qui, malheureusement, représentent une part importante des armes dans le monde, dont certaines sont faciles à acquérir. Combattre le commerce et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre exige des efforts collectifs. Leur accumulation et leur propagation incontrôlée dans de nombreuses régions du monde sont tout à fait évidentes.

C'est dans ce contexte que nous appuyons pleinement les efforts consentis pour mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ainsi que l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Nous sommes tout à fait conscients qu'en raison du manque de moyens et des différents niveaux de capacités des États, certains obstacles entravent la pleine réalisation des objectifs du Programme d'action. Toutefois, ce problème ne serait pas insurmontable si nous unissons nos efforts et mettons en place une coopération et des échanges techniques concrets.

À cet égard, nous implorons les partenaires de coopération de fournir les moyens techniques et financiers à ceux qui en ont besoin et de renforcer leurs capacités afin que nous puissions tirer profit au maximum du Programme d'action et des instruments connexes. Nous attendons donc avec intérêt la tenue en 2018 de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action, au cours de laquelle des questions telles que la mise en œuvre effective du Programme d'action seront examinées.

Enfin, le Botswana renouvelle son appui à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et à l'exploration de l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt de l'humanité. Nous sommes cependant préoccupés par la militarisation et la surexploitation de ce milieu. À cet égard, des normes et des mesures s'imposent pour régler les activités dans l'espace.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La délégation néo-zélandaise vous souhaite, Monsieur le Président, plein succès dans la conduite des travaux de la Première Commission alors qu'elle fait le

bilan annuel des évolutions intervenues dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

Malheureusement, nous nous sommes habitués, depuis quelques années, à ce que la Commission ait peu d'éléments positifs à examiner concernant les travaux de la Conférence du désarmement. Cela fait en effet quelques décennies que la Conférence est dans l'incapacité de remplir son mandat et de progresser dans la négociation du moindre traité international. En revanche, au cours des décennies précédentes, la Commission du désarmement, son organisme précurseur, a été au centre de l'adoption d'un large éventail de lois internationales relevant de la compétence de la Première Commission. Ces traités ont permis de prendre en compte les aspirations de la communauté internationale et d'établir les règles du droit international humanitaire.

Je note que l'Organisation des Nations Unies est désormais dépositaire de plus de 560 traités multilatéraux, qui reflètent non seulement le travail de notre Commission, mais aussi, bien sûr, celui de toutes les Commissions de l'Assemblée générale. J'ai appris cela à la suite d'une récente invitation envoyée aux États Membres pour qu'ils assistent à ce que les Nations Unies appellent la cérémonie des traités, qui a lieu chaque année au Siège de l'ONU et qui s'est tenue il y a quelques jours. Dans son invitation adressée à tous les pays, le Secrétaire général Guterres déclare ceci :

« J'invite instamment tous les États à se joindre aux traités multilatéraux conclus sous les auspices des Nations Unies dans le cadre d'une campagne destinée à affirmer les normes qui protègent l'humanité. »

L'un des traités mis en avant, comme il se doit, lors de la cérémonie de cette année – et qui est de fait ouvert à la signature – est le nouveau Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Secrétaire général a su parfaitement capter l'élan qui a conduit à l'adoption de ce nouveau traité. Le souhait d'apporter une contribution à la sauvegarde de l'humanité, eu égard aux conséquences humanitaires désastreuses de tout emploi d'armes nucléaires, et d'affirmer la valeur et les normes du droit international humanitaire, est précisément ce qui a motivé un nombre important de Membres de l'ONU, réunis plus tôt cette année, à négocier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. C'est également cet élan qui a poussé la Nouvelle-Zélande à signer le Traité lors de la cérémonie qui s'est déroulée, ici même, le 20 septembre.

La Nouvelle-Zélande et les Néo-Zélandais ne se font aucune illusion sur l'efficacité de ce traité. En créant un cadre juridique pour un monde sans armes nucléaires, nous ne nous attendons pas à ce que le Traité apporte à court terme des changements significatifs en matière de normes régissant les armes nucléaires, pas plus, par exemple, que le Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, mis en place à ses débuts pour interdire les armes chimiques et biologiques.

Il est clair que d'autres étapes, très importantes, doivent encore être franchies sur la voie de l'élimination des armes nucléaires afin de donner pleinement effet à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cependant, les signataires du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ont franchi une première étape qui, selon nous, renforce notre sécurité et va dans l'intérêt de l'humanité.

Des normes importantes ont été établies dans d'autres traités récents dont l'ONU est le gardien. La Nouvelle-Zélande demeure un fervent partisan du Traité sur le commerce des armes et a participé le mois dernier à la troisième Conférence des États parties au Traité. Les dispositions de gouvernance et les processus institutionnels du Traité étant en grande partie achevés, il importe désormais que les États parties accordent une plus grande attention à sa mise en œuvre et veillent à ce que les transferts d'armes respectent les interdictions et directives établies par le Traité de façon que toutes nos communautés puissent bénéficier de ses retombées sur les plans humanitaire et de sécurité.

Le mois dernier s'est également tenue la réunion annuelle des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions. Des cas récents d'utilisation aveugle de ces armes – notamment en Syrie – n'ont pas empêché l'influence normative croissante de l'interdiction par la Convention des armes à sous-munitions ni n'ont réduit sa contribution aux principes du droit international humanitaire.

Nous attendons avec impatience la réunion en fin d'année des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Très peu de traités illustrent de manière aussi claire le pouvoir contraignant, au fil du temps, d'une norme destinée à protéger nos populations civiles et qui, à l'origine, s'est heurtée à une très forte opposition.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a fait l'objet d'une ratification encore plus large que la Convention d'Ottawa. Rares sont les membres de la communauté mondiale qui pourraient remettre en question sa contribution positive à l'élaboration d'une norme puissante contre les essais d'armes nucléaires, bien qu'il ne soit pas entré en vigueur. Le seul pays qui bafoue cette norme est la République populaire démocratique de Corée. La Nouvelle-Zélande condamne ses essais d'armes nucléaires dans les termes les plus vifs.

La Nouvelle-Zélande est reconnaissante à l'ONU pour le rôle qu'elle joue dans la sauvegarde de ces accords ainsi que des 560 autres traités dont elle est la gardienne. En tant que fervents défenseurs du multilatéralisme et de la primauté du droit, nous continuerons d'appuyer les efforts de la communauté internationale pour adopter et mettre en œuvre de nouvelles normes pour la sauvegarde de l'humanité.

M^{me} Beckles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et au nom de la Communauté des Caraïbes (voir A/C.1/72/PV.2).

La Trinité-et-Tobago partage le point de vue de la majorité selon lequel seul un monde totalement débarrassé des armes nucléaires peut être à l'abri de l'utilisation de telles armes. Cette conviction sous-tend depuis de longues années la politique de la Trinité-et-Tobago, signataire du Traité de 1967 visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a porté création de la première zone exempte d'armes nucléaires au monde. En outre, mon pays réaffirme l'engagement qu'il a pris de respecter les obligations importantes et nécessaires découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Les armes nucléaires représentent une menace grave et sans précédent pour tous les États Membres de l'Organisation. Il suffit de constater l'escalade actuelle des tensions nucléaires dans la péninsule coréenne pour voir la tournure alarmante que revêt cette menace. Toutefois, une majorité croissante d'États non dotés d'armes nucléaires aux Nations Unies, s'emploie résolument, au côté de la société civile, à débarrasser la planète du fléau de ces armes. Ce mouvement bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance telle que la Coalition internationale pour abolir les armes nucléaires a reçu le prix Nobel de la paix pour son plaidoyer en faveur de la fin de l'arme la plus destructrice jamais mise au point.

La Trinité-et-Tobago est donc fière d'exprimer son appui à ce groupe et il lui tarde de signer le plus rapidement possible le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, récemment adopté.

Bien que supposées moins dangereuses que les armes nucléaires, les armes légères et de petit calibre représentent une menace considérable pour la Trinité-et-Tobago. Notre société continue de subir le fléau permanent de la violence armée. Les armes légères et de petit calibre ont ainsi été qualifiées d'armes de destruction massive des Caraïbes. Le contrôle, la prévention et l'élimination du commerce illicite de ces armes constituent une priorité pour mon pays et pour nos partenaires régionaux. Aussi demeurons-nous fidèles à nos engagements à l'égard de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et du Traité sur le commerce des armes.

Pour la Trinité-et-Tobago, les munitions doivent faire naturellement partie de tout débat portant sur le flux illicite des armes légères et de petit calibre. Nous regrettons que l'ONU ne soit toujours pas parvenue à un consensus sur la manière d'inclure les munitions dans nos accords de désarmement. Mon pays s'est engagé à remédier à cette omission, et nous attendons avec intérêt la troisième Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action, qui sera l'occasion d'avancer sur cette question.

La sécurité humaine – notre capacité à protéger, nourrir, héberger et soutenir nos citoyens – dépend d'un désarmement efficace. Le désarmement ne peut donc pas rester une notion abstraite. Il doit faire l'objet d'un débat plus large sur la vulnérabilité, l'insécurité et l'armement.

À cet égard, ma délégation s'enorgueillit de figurer parmi les premiers pays à intégrer les questions relatives aux femmes, la paix et la sécurité dans les débats sur le désarmement. Lorsque la Trinité-et-Tobago a présenté pour la première fois la résolution intitulée « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements » en 2010, certains ont pensé que cette question ne trouverait pas sa place dans le débat en Première Commission, un sentiment qui a été par la suite infirmé. La parité entre les sexes est un facteur incontestable de paix et de sécurité. Les femmes jouent un rôle de premier plan dans la capacité des communautés à lutter contre la violence et l'insécurité. Les femmes doivent jouer un rôle déterminant dans le désarmement. La résolution présentée par la Trinité-et-Tobago sera de

nouveau examinée par la Commission au cours de la soixante-troisième session.

À l'heure actuelle, dans les Caraïbes, les communautés s'efforcent de reconstruire leurs maisons et de rétablir leurs moyens de subsistance après le passage dévastateur des ouragans Irma, José et Maria. La vulnérabilité de ces environnements frappés par des ouragans peut devenir un terreau propice à la prolifération de armes et à une augmentation de l'insécurité. En conséquence, la Trinité-et-Tobago s'est engagée à adopter une démarche d'ensemble à l'égard du désarmement, qui prenne en compte les causes des conflits et l'incidence positive que le désarmement peut avoir sur la réduction de ces conflits. Le respect de nos engagements envers le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un élément important de cette démarche globale.

L'avènement des technologies modernes de l'information, où tout est mis en réseau, des centrales électriques aux institutions bancaires, a créé un nouveau champ de bataille sur lequel les États et les acteurs non étatiques peuvent se faire la guerre. Si les Nations Unies veulent réellement progresser en matière de désarmement, elles doivent s'attaquer également, de manière sérieuse, à la question de la cybersécurité. Une cybersécurité renforcée permettrait d'enrayer la fabrication, le transfert et la circulation illicites d'armes illégales, de leurs pièces, composants et munitions qui, sans quoi, pourraient franchir la mer des Caraïbes et atteindre les côtes des États membres de la CARICOM. Mon pays appuie par conséquent les stratégies mises en place par la communauté internationale pour lutter contre la cybercriminalité, ainsi que le Plan d'action de la CARICOM sur cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité (2016-2019).

Enfin, en ce qui concerne le renforcement des capacités et la coopération internationale, j'aimerais remercier le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour le travail précieux et concret que cette organisation continue d'effectuer au sein des États membres de la CARICOM, y compris de mon propre pays, dans de nombreux domaines du désarmement.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission au cours de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également

affirmer notre confiance dans votre capacité à diriger cette session avec succès et vous assurer de notre soutien total. Je souhaite également remercier votre prédécesseur, M. Sabri Boukadoum, Représentant permanent de l'Algérie, qui a dirigé les travaux de la Commission au cours de la session précédente.

Les Émirats arabes unis s'associent aux déclarations prononcées par le Représentant du Yémen, au nom du Groupe des États arabes, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

Le travail de la Commission consiste à parvenir à la paix et à la sécurité aux niveaux régional et international dans le contexte des graves problèmes de sécurité auxquels notre monde est confronté. Malgré les efforts importants déployés aux niveaux régional et international, nous continuons à pâtir de crises résultant de la contrebande d'armes et de leur utilisation par des acteurs non étatiques, de l'utilisation d'armes chimiques contre des civils sans défense et d'essais nucléaires. Pour les Émirats arabes unis, il importe d'utiliser les instances internationales multilatérales traitant du désarmement et de la sécurité internationale. L'année dernière, nous avons constaté des progrès sur la voie de la dénucléarisation grâce à la tenue d'une conférence chargée de négocier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cet exemple tout récent témoigne de la volonté de la communauté internationale de progresser vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

En ce qui concerne la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, les Émirats arabes unis s'engagent à appuyer toutes les initiatives permettant d'atteindre cet objectif. Nous espérons que des mesures positives et sérieuses seront prises pour mettre en œuvre les mécanismes et les conclusions de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010. Nous espérons également que la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive se tiendra avec la participation de tous les pays de la région. À ce propos, mon pays renouvelle son appel à l'adhésion d'Israël au TNP, puisqu'il est le seul État de la région à ne pas avoir adhéré à ce traité. Les Émirats arabes unis attachent une attention particulière au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, conformément à son engagement en faveur de la sécurité mondiale.

La politique de mon pays à l'égard des questions de désarmement et de non-prolifération est claire et ferme. Mon pays attache une grande importance à l'adhésion universelle et à la pleine mise en œuvre de toutes les conventions internationales conclues à cette fin. Mon pays souligne également l'importance que revêt l'adoption d'une démarche transparente s'agissant de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il est déterminé à travailler en étroite collaboration avec l'AIEA et à se conformer à ses règles.

Les Émirats arabes unis expriment leur profonde préoccupation face aux activités nucléaires en cours de l'Iran et à la mise au point de son programme de fabrication de missiles. Ils soulignent la nécessité de s'engager à bâtir une relation de coopération transparente et totale avec l'AIEA afin de renforcer la confiance dans le caractère pacifique du programme nucléaire iranien. À ce jour, il n'y a aucun signe de changement dans le comportement hostile de l'Iran dans la région ni de volonté de sa part de renoncer à ses ambitions nucléaires. Nous sommes par conséquent favorables à un contrôle renforcé du programme nucléaire iranien et à une évaluation permanente du Plan d'action global commun. Nous demandons également à l'Iran de veiller à se conformer pleinement aux obligations et responsabilités internationales qui lui incombent en vertu du TNP et de cesser de porter atteinte à la sécurité régionale en appuyant les milices et en leur fournissant des armes illégales de contrebande, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les Émirats arabes unis considèrent le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) comme le principal moyen de renforcer les efforts mondiaux en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires, étant donné son effet dissuasif sur les essais nucléaires. Nous regrettons cependant que ce traité ne soit toujours pas entré en vigueur. Aussi appelons-nous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité le plus rapidement possible. Nous exhortons également tous les États à maintenir le moratoire sur les essais nucléaires.

Mon pays a condamné les essais nucléaires menés récemment par la Corée du Nord et rappelé que de tels agissements sont incompatibles avec les objectifs du TICE. Nous soulignons également que la Corée du Nord doit respecter ses obligations internationales, agir de manière responsable et coopérer au maintien de la

paix et de la sécurité sur la péninsule coréenne et dans la région.

Enfin, les Émirats arabes unis soulignent la nécessité d'intégrer les questions de genre dans les questions de désarmement et de sécurité internationale, ce qui nécessite une plus grande représentation des femmes à tous les niveaux de décision au sein des institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pertinents.

M^{me} Zahir (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Bureau, ses félicitations les plus chaleureuses pour vos élections respectives. Vous pourrez compter sur le plein appui et la confiance de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions à la tête de la Première Commission. Nous exprimons également nos remerciements et notre gratitude au Président sortant et à son Bureau.

Les Maldives n'ont jamais fabriqué aucun type d'armes ou de systèmes d'armement et n'ont nullement l'intention de le faire dans l'avenir. Les Maldives considèrent que nous avons l'obligation morale d'œuvrer au renforcement et à la mise en œuvre du régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Nous continuerons d'exprimer nos opinions et préoccupations dans ce domaine. Nous serons toujours prêts à apporter notre appui à ceux qui défendent la non-prolifération et le désarmement. Les Maldives sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les Maldives n'ont cessé d'affirmer que notre objectif d'un désarmement complet devait être atteint grâce à l'engagement des principales parties prenantes. Nous sommes convaincus que nous devons œuvrer pour un monde exempt d'armes nucléaires. Seules des mesures pratiques et concrètes nous permettront d'atteindre cet objectif.

Les Maldives se félicitent de l'adoption, le 7 juillet dernier, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ce traité représente l'engagement le plus important de la communauté internationale depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Il témoigne de la volonté de la communauté mondiale de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. L'objectif d'un monde sans armes nucléaires peut sembler utopique, il est néanmoins possible de le concrétiser si nous prenons un engagement moral et axé sur le développement. Les Maldives lancent à nouveau un appel à tous les pays

concernés afin qu'ils s'interrogent sur les dépenses considérables consacrées à la mise au point des armes nucléaires. Nous invitons ces pays à consacrer ces dépenses au développement social et économique. Telle est la sage décision que nous devons prendre pour honorer notre engagement de poursuivre la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Il est temps que les pays s'unissent pour œuvrer ensemble à un désarmement général et complet et à l'élimination des armes nucléaires. Au cours des dernières décennies, des progrès significatifs ont été réalisés vers cet objectif, mais les derniers événements intervenus dans la péninsule coréenne menacent de remettre en cause ces avancées. Les Maldives condamnent fermement les récents essais de missiles nucléaires et balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée, en violation manifeste du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. De tels actes constituent non seulement un grave défi pour le régime international de non-prolifération, mais aussi une menace sérieuse pour la région ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. Nous devons donc redoubler d'efforts pour empêcher de nouveaux essais et mettre un coup d'arrêt à la prolifération des armes nucléaires. Pour ce faire, nous devons parvenir à une solution pacifique dans un cadre multilatéral. Dans cet esprit, les Maldives se félicitent de la fermeté et de l'unité d'action du Conseil de sécurité en la matière ainsi que de ses efforts pour dégager une solution diplomatique.

Comme le Secrétaire général l'a souligné la semaine dernière à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, un monde exempt d'armes nucléaires est une vision mondiale qui appelle une réponse mondiale. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'une coopération et d'un engagement internationaux renouvelés non seulement à l'égard du régime de non-prolifération, mais aussi du Programme 2030, car il existe un lien évident et bien établi entre la paix et la sécurité et la réalisation du développement durable. Si nous sommes sincèrement attachés à cet objectif, le monde pourra avancer résolument vers un avenir pacifique, sans armes nucléaires, dans notre intérêt et celui des générations futures.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : L'objectif fondateur des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales, développer des relations amicales entre les nations et

réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes. Les valeurs et règles qu'elles incarnent sont essentiels aux intérêts nationaux du Royaume-Uni, et à sa sécurité et sa prospérité. Le cadre juridique, normatif et institutionnel établi par les Nations Unies est fondamental pour l'examen des questions traitées par la Première Commission ainsi que pour les autres commissions. Et c'est ce système fondé sur des règles qui permet une coopération mondiale grâce à laquelle nous pouvons préserver ces valeurs.

Pourtant, nous sommes confrontés à des États qui sapent délibérément, dans leur propre intérêt, les règles et normes qui garantissent notre sécurité collective, telles que l'utilisation impardonnable d'armes chimiques par le régime syrien contre son propre peuple et la prolifération scandaleuse d'armes nucléaires par la Corée du Nord et la menace d'en faire usage. Après la confirmation par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des Nations Unies de l'emploi d'armes chimiques par le régime syrien contre son propre peuple, nous avons la responsabilité de réagir et de demander des comptes au régime syrien. Cette responsabilité nous incombe à tous, mais particulièrement aux membres permanents du Conseil de sécurité. Nous devons faire en sorte que les enquêtes mandatées par le Conseil continuent leur travail vital d'identification des auteurs des attaques chimiques répétées, et que des mesures soient prises pour qu'ils aient à répondre de ces crimes. Nous devons faire davantage pression sur le régime syrien, y compris sur ses soutiens, pour mettre fin à cette campagne militaire et poursuivre avec efficacité le processus politique engagé.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à un danger immédiat au niveau mondial du fait des activités de Kim Jong un et de son régime en République populaire démocratique de Corée. À maintes reprises, il a fait preuve de mépris à l'égard de la communauté internationale et des États respectueux du droit, à l'égard de ses voisins et des institutions et règles qui préservent la paix et la sécurité. Face à ce défi, les Nations Unies ont montré, ces dernières semaines, qu'elles pouvaient donner un coup d'accélérateur en adoptant la résolution 2375 (2017) du Conseil de sécurité, mettant ainsi en place le plus grand ensemble de sanctions du XXI^e siècle. Nous avons vu des puissances régionales et mondiales agir à l'unisson et, comme la Charte fondatrice de l'ONU le stipule, mettre de côté leurs intérêts partisans pour faire preuve d'autorité dans l'intérêt du monde entier.

Malgré ces initiatives, la République populaire démocratique de Corée continue de défier et de provoquer la communauté internationale et de menacer ses voisins. Par conséquent, tous les membres du Conseil doivent continuer d'être à la hauteur des responsabilités qui leur ont été confiées, et, afin de régler cette crise, être prêts à prendre les mesures qui s'imposent pour répondre à cette menace et ramener la stabilité dans la péninsule coréenne. Ces mesures ne seront efficaces que si elles sont pleinement mises en œuvre, de façon que tous les États puissent garantir qu'ils respectent toutes les mesures destinées à dissuader le régime nord-coréen de choisir une voie différente.

Il ne fait aucun doute que les défis posés par l'environnement de sécurité mondiale actuel mettent à l'épreuve nos valeurs, notre vision et notre volonté de défendre les règles et normes qui sous-tendent notre sécurité et notre prospérité collectives. Le Royaume-Uni s'est acquis une solide réputation en matière de désarmement nucléaire. Nous avons réduit nos propres capacités nucléaires, et nous poursuivons dans cette voie. Parmi les États dotés d'armes nucléaires reconnus, nous ne détenons qu'environ 1 % du stock mondial d'armes nucléaires. Le Royaume-Uni est à l'origine du processus P-5 visant à réunir les États dotés d'armes nucléaires afin de renforcer la confiance et permettre de réunir les conditions qui, nous le pensons, nous mèneront vers notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires.

Comme cela a été clairement indiqué, le Royaume-Uni, en tant qu'État doté d'armes nucléaires, a adopté une démarche progressive en matière de désarmement nucléaire, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à ses autres engagements découlant de traités. Mais le Royaume-Uni n'a pas participé aux négociations sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et n'a l'intention ni de le signer, ni de le ratifier ou d'en devenir partie. Le Traité n'a donc pas de caractère exécutoire pour le Royaume-Uni. Par ailleurs, le Royaume-Uni n'acceptera aucun argument selon lequel le Traité peut constituer une évolution du droit international coutumier ayant force exécutoire pour le Royaume-Uni ou pour d'autres États non parties. Il est important de noter que les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas participé aux négociations.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne prend pas en compte les questions fondamentales qui doivent être résolues pour parvenir à un désarmement

nucléaire durable à l'échelle mondiale. Ce traité ne permettra pas d'améliorer l'environnement de sécurité international, de renforcer la confiance et la transparence ou de répondre aux immenses défis, sur les plans technique et procédural, liés à la vérification du désarmement nucléaire. Nous nous efforçons de résoudre toutes ces questions, mais l'imprévisibilité de l'environnement de sécurité international actuel exige le maintien par le Royaume-Uni de sa dissuasion nucléaire dans un avenir immédiat. D'autres États peuvent utiliser leur capacité nucléaire pour nous menacer ou chercher à limiter notre processus décisionnel en cas de crise et la prolifération future d'armes nucléaires est un risque à envisager. Le Traité est en contradiction avec le dispositif de non-prolifération et de désarmement existant. Cela risque d'affaiblir le TNP, qui est au cœur des efforts mondiaux déployés depuis près de 50 ans dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement, ainsi que le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui lui vient en appui.

Le Royaume-Uni est attaché au renforcement de chacun des piliers du TNP qui se renforcent mutuellement. Le cycle d'examen de 2020 nous offre une occasion de réaffirmer collectivement notre attachement à la primauté du TNP en tant que pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire. Le Royaume-Uni n'a cessé d'être à l'avant-poste des efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre la prolifération. Le Plan d'action global commun conclu avec l'Iran représente une étape majeure pour empêcher l'Iran de mettre au point des armes nucléaires. Le Royaume-Uni est attaché à la mise en œuvre totale et à long terme du Plan d'action global commun par toutes les parties.

Au-delà des armes nucléaires, le Royaume-Uni reste attaché au Traité sur le commerce des armes et à son objectif d'établir les normes internationales communes les plus élevées pour la réglementation ou l'amélioration de la réglementation du commerce international des armes classiques. Nous appuyons les priorités en matière d'universalisation et de mise en œuvre du Traité, car plus l'influence du Traité est importante, plus il est en mesure de prévenir et d'éliminer le commerce illicite des armes classiques et d'empêcher leur détournement, tout en créant un environnement stable, fiable et transparent dans lequel les gouvernements et les entreprises légitimes peuvent travailler. Il importe que les États, la société civile et le

secteur industriel travaillent de concert pour atteindre cet objectif partagé.

Le Royaume-Uni appuie pleinement la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre et leurs munitions, et se tient prête à collaborer avec ses partenaires pour empêcher que ces armes ne tombent aux mains de criminels ou de terroristes. Nous saluons les efforts déployés par les organismes des Nations Unies, les organisations multilatérales, les donateurs bilatéraux et les organisations de la société civile pour renforcer la coopération et l'aide internationales.

Les mines terrestres sont un fléau mondial qui anéantit toute possibilité et tout espoir. Le Royaume-Uni est attaché également à l'objectif visant à débarrasser le monde des mines antipersonnel. À cette fin, il a annoncé l'octroi par le Royaume-Uni d'une aide de 100 millions de livres sterling pour les trois prochaines années. Cela permettra de dégager et de sécuriser 150 kilomètres carrés de terre, de permettre à 800 000 personnes de ne plus vivre sous la menace des mines et de veiller à ce que, chaque année, plus de 100 000 personnes – en particulier des enfants – soient pleinement averties des risques liés aux mines terrestres et sachent comment les éviter.

Nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. Les capacités spatiales apportent aujourd'hui d'immenses avantages à des milliards de personnes à travers le monde, mais nous devons faire en sorte que ces avantages profitent à davantage de personnes dans le monde. Le Royaume-Uni est d'avis que l'avenir de la gouvernance internationale de l'espace doit refléter le mélange complexe d'acteurs et d'activités ainsi que les principes de comportement volontairement établis dans tous les domaines d'activité.

Comme notre Première Ministre l'a souligné le mois dernier, ici, à New York (voir A/72/PV.8), tout au long de l'histoire de l'ONU, les pays ont montré à maintes reprises qu'en restant fidèles à ses valeurs, à ses règles et à ses normes, il est possible d'agir ensemble d'une manière qui aura un impact des plus extraordinaires sur la vie des personnes que l'on sert. Nous avons la responsabilité d'agir à nouveau de la sorte. Cela suppose de réformer les Nations Unies et le système international de façon plus large de manière à pouvoir relever les défis du XXI^e siècle. Cela suppose également que ceux qui bafouent les règles et l'esprit

de notre système international aient à répondre de leurs actes, que les nations s'acquittent de leurs responsabilités et jouent leur rôle en ce qui concerne le respect et le renouvellement d'un ordre international fondé sur des règles, qui soit un facteur de prospérité et de sécurité pour nous tous.

M. Song Nam Ja (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que, sous votre présidence, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Vous pourrez compter sur le plein appui et la coopération de ma délégation.

L'humanité aspire depuis toujours à vivre dans un monde pacifique et sûr, à l'abri de la guerre et de la menace des armes nucléaires. Malgré les exigences internationales en faveur de la réalisation du désarmement nucléaire, des efforts contraires sont déployés. La réduction quantitative des armes nucléaires est lente, tandis que l'amélioration qualitative est au plus haut. Tous les États dotés d'armes nucléaires accélèrent la modernisation de leurs armes nucléaires, relançant une course aux armements nucléaires, réminiscence de la guerre froide.

Pour que les efforts de désarmement nucléaire soient couronnés de succès, les pays détenteurs des plus vastes arsenaux nucléaires doivent prendre l'initiative de démanteler les armes nucléaires, de faire reculer les doctrines nucléaires agressives, telles que les frappes préventives, et de retirer les armes nucléaires déployées en dehors de leurs propres territoires. En ce qui concerne le Traité d'interdiction des armes nucléaires, adopté aux Nations Unies, en juillet dernier, à l'initiative d'États non dotés d'armes nucléaires, la désapprobation et le rejet des États dotés d'armes nucléaires, notamment des États-Unis et de leurs alliés militaires, jettent une ombre sur les perspectives du Traité. La République populaire démocratique de Corée souscrit à l'objectif principal du TNP, à savoir l'élimination totale des armes nucléaires. Cependant, étant donné que les États-Unis possèdent des armes nucléaires et font peser une menace la République populaire démocratique de Corée, celle-ci n'est pas en mesure d'adhérer au Traité.

L'État doté d'armes nucléaires qui utilise ces armes à des fins de domination politique et militaire, d'ingérence et de pression déploie ses atouts stratégiques dans différentes régions du monde. La menace que font peser les États-Unis sur la République populaire

démocratique de Corée en est l'illustration parfaite. En 1957, les États-Unis ont introduit et déployé des armes nucléaires en Corée du Sud et, depuis les années 70, ils procèdent à des exercices militaires conjoints annuels à grande échelle contre la République populaire démocratique de Corée, à tout moment de l'année. Rien que cette année, les États-Unis ont mené à plusieurs reprises des exercices militaires conjoints à grande échelle en vue d'une attaque nucléaire préventive contre la République populaire démocratique de Corée, avec plus de 300 000 soldats et toutes sortes de matériels stratégiques, notamment des porte-avions et des sous-marins nucléaires.

La République populaire démocratique de Corée possède des armes nucléaires pour faire cesser la politique hostile et la menace nucléaire des États-Unis, qui dure depuis plusieurs décennies. La République s'en tient fermement à sa ligne stratégique qui consiste à promouvoir simultanément le développement de son économie nationale et l'expansion de ses forces nucléaires. La possession de la bombe à hydrogène et de missiles balistiques intercontinentaux fait partie des mesures de légitime défense mises en place pour mettre définitivement un terme aux menaces nucléaires et à la politique hostile des États-Unis et pour préserver son droit souverain à exister et à se développer.

Néanmoins, les États-Unis contestent les mesures de légitime défense de la République populaire démocratique de Corée, qui visent à renforcer sa capacité de défense nationale, les considérant comme une menace et une provocation. Ils ont même déposé plusieurs résolutions de sanctions contre la République populaire démocratique de Corée au Conseil de sécurité, transformant ainsi la question en un problème entre la République populaire démocratique de Corée et l'ONU. Les États Membres de l'ONU devraient décider clairement si la possession d'armes nucléaires et de missiles balistiques intercontinentaux par la République populaire démocratique de Corée représente une menace mondiale, comme le prétendent les États-Unis, ou une menace pour les États-Unis seulement. Les États-Unis sont le seul pays au monde à avoir tué des centaines de milliers de civils sans défense au moyen d'une arme nucléaire. À l'exception de la République populaire démocratique de Corée, aucun autre pays dans le monde ne subit depuis aussi longtemps et avec une telle intensité la menace nucléaire des États-Unis.

Les États-Unis poursuivent leurs tentatives visant à asphyxier la République populaire démocratique de

Corée en appliquant contre elle toutes sortes de mesures et de sanctions discriminatoires. Le monde ignore cette vérité, du fait de la domination des médias de propagande américains, qui donne une perception erronée selon laquelle la République populaire démocratique de Corée commettrait des actes de provocation qui violent la paix. Les États-Unis sont à l'origine de la question nucléaire dans la péninsule coréenne. La République populaire démocratique de Corée n'a pas l'intention d'utiliser des armes nucléaires ou de menacer d'en utiliser contre aucun autre pays à l'exception des États-Unis, à moins qu'il ne se joigne à l'action militaire des États-Unis contre la République.

En aucun cas, la République populaire démocratique de Corée ne doit discuter des armes nucléaires et des fusées balistiques à la table des négociations. Elle ne variera pas d'un iota le renforcement de sa puissance nucléaire, tant que la politique hostile et la menace nucléaire des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée n'auront pas cessé. Notre peuple a subi les effets désastreux de la guerre menée sur la péninsule coréenne par les États-Unis. La dissuasion est une option stratégique inévitable, un atout stratégique précieux auquel nous ne pouvons en aucun cas renoncer. Si les États-Unis restent sourds aux avertissements répétés et attaquent la République populaire démocratique de Corée par la force militaire, la République infligera une punition sévère grâce à la capacité d'autosuffisance et d'auto-développement dont elle s'est dotée.

L'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, expression du droit indépendant et légitime de la République populaire démocratique de Corée, revêt une importance particulière pour son développement national. La République populaire démocratique de Corée continuera d'utiliser l'espace en lançant des satellites d'observation de la Terre de plus en plus perfectionnés, ainsi que des satellites géostationnaires dans les années à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que la durée de la première intervention est limitée à 10 minutes et celle de la seconde à cinq minutes.

M. In Il Ri (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre aux pays qui ont lancé des allégations mensongères contre la République populaire

démocratique de Corée, en particulier le Royaume-Uni et la Corée du Sud.

Premièrement, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que la défense nucléaire de la République populaire démocratique de Corée représente une menace pour la paix et la sécurité mondiales. Il est même allé jusqu'à remettre en cause la dignité de notre dirigeant suprême, un acte qui ne saurait être toléré. J'aimerais préciser une nouvelle fois au Royaume-Uni que les mesures prises par la République populaire démocratique de Corée pour améliorer ses forces nucléaires constituent, à toutes fins utiles, l'exercice de son droit à la légitime défense et un moyen de préserver la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne et de mettre fin à la politique hostile et à la menace nucléaire des États-Unis, qui visent à la priver de sa souveraineté et de son droit à exister et se développer, ainsi qu'à anéantir la République populaire démocratique de Corée elle-même.

Le Royaume-Uni s'implique de plus en plus imprudemment dans l'affrontement entre la République populaire démocratique de Corée, qui s'est dotée d'une dissuasion nucléaire puissante et concrète, et les États-Unis. Ce choix antagoniste revient à tomber de Charybde en Scylla. Le représentant du régime britannique devrait surveiller ses paroles et son comportement, plutôt que de répondre à l'appel à faire le mal et d'agir selon le bon vouloir des États-Unis.

Deuxièmement, en ce qui concerne la déclaration prononcée par le représentant de la Corée du Sud, notre délégation rejette totalement ses remarques irresponsables. Nous avons déjà fait connaître notre position, il n'est donc pas nécessaire de la rappeler. Toutefois, je me dois d'indiquer clairement que la situation sur la péninsule coréenne démontre la politique hostile, le chantage nucléaire et les menaces militaires des États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. Elle souligne également les mesures sans précédent prises pour l'isoler et saper les efforts qu'elle déploie pour devenir un État doté d'armes nucléaires à part entière, avec une puissante capacité d'attaque nucléaire.

La Corée du Sud doit cesser de déformer la réalité et d'induire le monde en erreur. La question de la péninsule coréenne ne concerne pas la Corée du Sud : c'est une question entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. J'aimerais donner quelques conseils aux pays qui ont tenu des propos désobligeants à l'égard de mon pays. Ces pays

devraient essayer de mieux comprendre la situation sur la péninsule coréenne, plutôt que l'ignorer aux fins de protéger leurs propres intérêts.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La Grande-Bretagne est le pays européen qui exporte le plus le terrorisme et les terroristes, en particulier vers mon pays. Ses médias les nomment des djihadistes. On célèbre cette année le centième anniversaire de l'infâme Déclaration Balfour. Rappelons que cette déclaration a semé le chaos dans notre région. L'abominable colonialisme britannique a provoqué le désastre, la destruction, la subversion et le terrorisme dans notre région et pillé nos richesses. L'appui aveugle de la Grande-Bretagne à l'entité sioniste continue d'aggraver les crises dans notre région.

La politique britannique dans notre région est nocive et il n'existe pas de remède à ce mal. La Grande-Bretagne appuie le terrorisme et les terroristes dans mon pays depuis le début de la crise. Elle leur a fourni toute sorte d'appui : armes, munitions, équipement, renseignement et couverture médiatique. Il s'agit par conséquent d'une violation des résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme. La Grande-Bretagne mène des campagnes de désinformation contre le Gouvernement de mon pays, tant au sein qu'à l'extérieur des Nations Unies. En matière de politique étrangère, la Grande-Bretagne n'est plus une superpuissance, puisqu'elle s'aligne sur un autre État.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je dois malheureusement prendre la parole pour répondre aux commentaires du représentant du régime de Pyongyang.

Comme je l'ai déjà souligné, nous venons une fois encore d'entendre un discours éculé et creux. J'aimerais dire au représentant de la Corée du Nord qui s'est exprimé aujourd'hui qu'il n'a trompé personne. Il doit cesser son discours provocateur. Comme je l'ai également déclaré, les États-Unis ne représentent pas de menace pour la Corée du Nord. Ce régime doit cesser ses menaces et agissements provocateurs et se conformer aux obligations du Conseil de sécurité. La Corée du Nord a le choix : elle peut emprunter une nouvelle voie menant à la paix, à la prospérité et à la reconnaissance internationale, ou poursuivre sur la voie de la belligérance, de la pauvreté et de l'isolement. Tel est le choix qui s'offre à la Corée du Nord.

M^{me} Seong-Mee Yoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite exercer mon droit de

réponse afin de réagir aux propos de la délégation nord-coréenne.

La Corée du Nord cherche à se faire passer pour une victime de menaces extérieures. C'est tout le contraire. La communauté internationale a démontré de manière très claire que la Corée du Nord constitue une menace. Il existe de multiples résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions en réponse aux menaces nucléaires et balistiques de la Corée du Nord. Elles ont toutes été adoptées à l'unanimité, y compris par les cinq membres permanents. Année après année, de très nombreux pays ont condamné en Première Commission, en Assemblée générale, voire à l'extérieur des Nations Unies, les actes de provocation de la Corée du Nord. Il est insensé de prétendre que toutes ces voix claires et unies sont le fruit d'une incompréhension ou d'une méconnaissance de la question.

Plus que tout autre pays, la République de Corée vit sous la menace directe et sérieuse de la Corée du Nord. Notre capitale, Séoul, où vivent plus de 10 millions de personnes, ne se trouve qu'à 40 kilomètres de la frontière avec la Corée du Nord. L'ensemble de notre territoire est à portée de ses missiles. En outre, la Corée du Nord nous rappelle sans cesse sa volonté de transformer, à sa guise, notre pays en une mer de feu. Dans ces conditions, la République de Corée a toutes les raisons de faire cesser l'odieux programme de mise au point d'armes de la Corée du Nord.

La République de Corée organise chaque année des exercices militaires conjoints avec les États-Unis pour répondre à la menace claire et présente de la Corée du Nord. Ces exercices sont purement défensifs et transparents. Nous en prévenons à l'avance la Corée du Nord et procédons à ces exercices sous la supervision de la Commission neutre de contrôle. Si la Corée du Nord continue de menacer la paix sur la péninsule coréenne en procédant à des tirs nucléaires et balistiques expérimentaux, le Gouvernement de la République de Corée n'aura d'autre choix que de renforcer ses capacités d'intervention à tous les niveaux afin de protéger sa population et préserver sa sécurité.

J'aimerais aborder maintenant la question du déploiement du système de défense ponctuelle à haute altitude (THAAD) en République de Corée dont a fait mention la délégation russe. Le déploiement du système THAAD en République de Corée est une mesure défensive nécessaire, qui vise seulement à répondre à la menace nord-coréenne, témoignant ainsi du niveau élevé d'urgence et de gravité de la situation.

Le Gouvernement de la République de Corée ne peut accepter le point de vue de certains pays qui considèrent les actes provocateurs de la Corée du Nord, comme ses essais nucléaires et balistiques effectués en violation flagrante des normes internationales, à égalité avec nos mesures défensives. Les essais nucléaires et balistiques de la Corée du Nord étant la cause principale du problème, nous appelons les pays concernés à s'efforcer de jouer un rôle constructif dans son règlement.

En ce qui concerne l'allégation de la délégation nord-coréenne concernant l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, il me paraît utile de rappeler que la Corée du Nord a annoncé publiquement un plan de mise au point de fusées balistiques pouvant transporter des ogives nucléaires. En juillet et septembre, la Corée du Nord a déclaré avoir mené avec succès deux tirs expérimentaux de missiles balistiques intercontinentaux et un tir expérimental avec une bombe à hydrogène pouvant équiper un missile balistique intercontinental. Il apparaît clairement que l'intention réelle de ces tirs de satellites par la Corée du Nord n'est pas d'exploiter l'espace à des fins pacifiques mais de mettre au point des missiles balistiques à longue portée.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Aux observations faites par le représentant de la République populaire démocratique de Corée, je réponds que notre message est clair. La menace que fait peser la République populaire démocratique de Corée est une menace contre la paix et la sécurité internationales et le système fondé sur des règles sur lequel s'appuie la majorité d'entre nous dans cette salle. Le Conseil de sécurité a manifesté sa condamnation unanime des activités menées par la République populaire démocratique de Corée. Cette condamnation a été répétée à maintes reprises, ici même dans cette salle, et la République populaire démocratique de Corée doit les entendre.

Je n'ai rien à dire au représentant de la République arabe syrienne. Il représente un régime qui a utilisé des armes chimiques contre son propre peuple.

M. In Il Ri (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite exercer mon droit de réponse en réaction aux observations irresponsables des représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Corée du Sud à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée.

Tout d'abord, les États-Unis trompent l'opinion publique en prétendant de façon mensongère qu'imposer des sanctions et exercer une pression constituent des solutions pacifiques. En quoi est-ce pacifique d'étrangler et d'asphyxier un pays? En quoi le fait d'imposer sa volonté à un autre pays constitue-t-il une solution diplomatique? Les États-Unis ont déclaré qu'ils n'écartaient pas l'option militaire, tout en affirmant que les sanctions constituent une solution pacifique. Les États-Unis cherchent à internationaliser la question nucléaire de la péninsule coréenne en prétendant que la détention d'armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée représente une menace pour le monde. Les États-Unis s'emploient sans cesse à se défaire de leurs responsabilités vis-à-vis de ce problème, qui doit être réglé par la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, et à défendre leurs propres intérêts aux dépens des autres. Les États-Unis cherchent constamment à imposer des sanctions à la République populaire démocratique de Corée et à faire pression sur elle, ce qui ne peut que renforcer la République populaire démocratique de Corée dans sa volonté de consolider ses capacités nucléaires.

En ce qui concerne la déclaration de la représentante de la Corée du Sud, j'aimerais à nouveau souligner clairement que la Corée du Sud n'est pas en droit d'évoquer la dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée ni la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne. Parmi les représentants des États Membres ici présents, à l'exception de la Corée du Sud, aucun pays n'a délégué le contrôle d'un symbole de sa souveraineté – sa souveraineté militaire – à des forces étrangères. Aucun autre pays ne coopère avec les États-Unis pour mener des exercices militaires contre ses propres citoyens. La Corée du Sud dispose aujourd'hui d'un système de défense ponctuelle à haute altitude. La Corée du Sud ne doit pas se mêler de la question nucléaire de la péninsule coréenne. Cette question doit être réglée par la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Je conseille à la Corée du Sud de rester tranquille et d'observer la façon dont nous traitons avec les États-Unis.

En ce qui concerne la déclaration prononcée par le représentant du Royaume-Uni, le Royaume-Uni ferait mieux de ne plus s'allier aux États-Unis pour menacer la dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, qui possède désormais une bombe à hydrogène et des missiles balistiques intercontinentaux, et d'adopter une approche stratégique de la question.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Que l'on me pardonne d'intervenir une seconde fois, mais je me dois de répondre aux commentaires du représentant du régime nord-coréen. Je serai bref.

Il prétend qu'il s'agit d'une question entre son régime et mon gouvernement. Quelle diatribe ridicule! Si les représentants de ce régime ont le moindre doute sur le fait que cette question concerne la communauté internationale, qu'ils considèrent les condamnations répétées, au sein de la Conférence du désarmement de Genève, de la part de nombreux États concernant le

comportement provocateur de ce régime. S'ils persistent dans leur doute, qu'ils se reportent simplement aux multiples résolutions du Conseil de sécurité, adoptées non seulement par les États-Unis, mais aussi par les autres membres de la communauté internationale. Cette diatribe ridicule consistant à dire qu'il s'agit d'une question entre les États-Unis et son régime doit cesser. C'est faux : il s'agit d'une question entre ce régime et la communauté internationale.

La séance est levée à 13 h 10.